

Région OCCITANIE
Département du Gard (30)
Commune de Boucoiran-et-Noizières (30046)

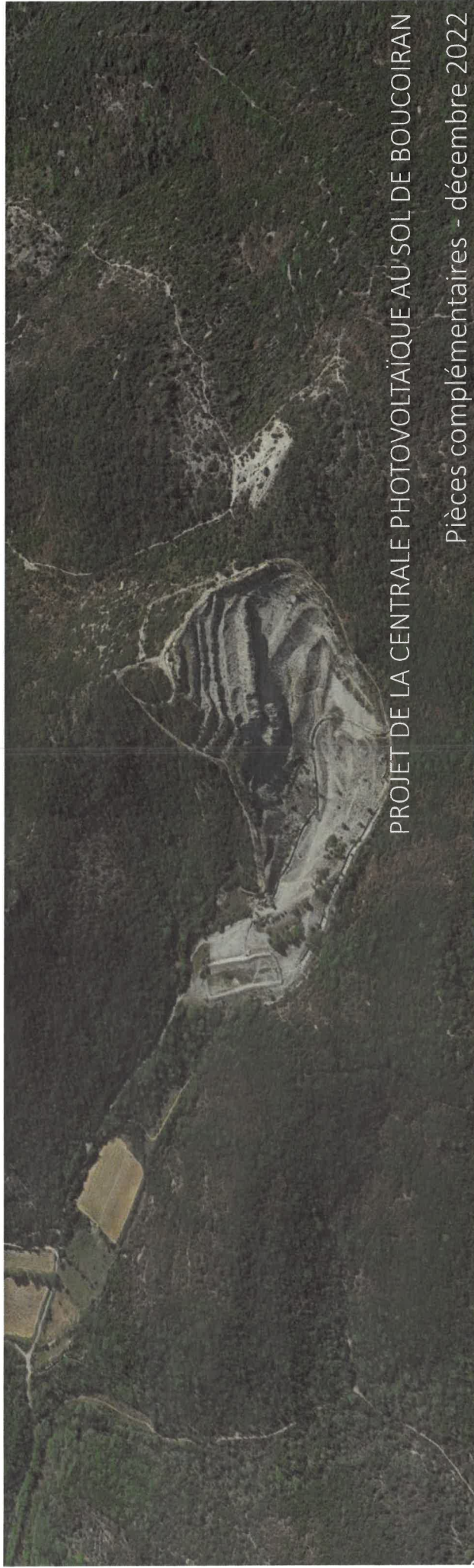
Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:

EOLIOS Centrale photovoltaïque de la Combe Juliane



Maître d'Ouvrage délégué:
AJM ENERGY



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN

Pièces complémentaires - décembre 2022

Adresse du demandeur :

EOLIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane
630 Chemin du Bourguet, 30480 CENDRAS

Tel: 06 10 34 82 52

mail : julienboulze@ajm-energy.com

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Sommaire.....	
Pièces Administratives.....	1
Formulaire de demande de Permis de Construire.....	2 à 6
Bordereau de dépôt des pièces jointes.....	7 à 9
Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.....	10 à 11
Extrait K-BIS ELIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane.....	12
Tableaux récapitulatifs.....	13 à 14
PC 1 Plans de situation du projet.....	15
Localisation générale du projet.....	16
Vue aérienne.....	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	18
PC 2 Plans de masse des constructions.....	19
Plan de masse - état existant.....	20
Plan de masse - état projeté.....	21
Plan de masse du projet avec vue aérienne.....	22
Emprise des constructions - zone nord.....	23
Emprise des constructions - zone sud.....	24
Emprise du poste de livraison, poste de transformation et conteneurs technique.....	25
Plan de masse - état projeté - plan de raccordement électrique.....	26
PC 3 Plans en coupe du terrain et de la construction.....	27
Plan de localisation des coupes AA', BB'.....	28
Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'.....	29
Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....	30
Vue en coupe d'une table photovoltaïque.....	31
Vue en coupe d'un poste de transformation.....	32
Vue en coupe du poste de livraison.....	33
Vue en coupe d'un conteneur technique.....	34
PC 4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements.....	35 à 37
PC 5 Plans des façades et des toitures.....	39
Plan modèle d'une table photovoltaïque de 27 panneaux.....	40
Vue des façades du poste de transformation.....	41
Vue des façades d'un poste de livraison.....	42
Vue des façades d'un conteneur technique.....	43
Vue des façades d'un portail et de la clôture.....	44
Vue des façades de la citerne.....	45
PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.....	47
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	48 à 49
Photomontages.....	50 à 53
PC 7 Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.....	55
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	56
Photographies.....	57 à 59
PC 8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.....	61
Plan de localisation du point de vue photographique.....	62
Photographie.....	63
PC 11 Etude d'impact.....	65
PC 11.2 Dossier d'évaluation des incidences.....	67

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (30)

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS EOLIOS Centre Photovoltaïque de la Combe Juliane

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alger II 75018 PARIS
06 71 15 45 83 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 943 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PIÈCES ADMINISTRATIVES

5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte
 Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non
 Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :
 Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT
 Numéro : 21 Voie : RUE D'AUTEUIL Localité : PARIS
 Lieu-dit : BP : Cedex :
 Code postal : 75015
 N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : S14812PC000106420
 Conseil Régional de : ILE DE FRANCE
 Téléphone : ou Télécopie : ou
 Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agrégé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé
 Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
 Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports. Dans la configuration actuelle du projet et qu'il est envisagé d'installer, les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- 243 tables photovoltaïques composées de 27 panneaux
 Longueur : 10,37m - Largeur : 7,42m - Hauteur maximale à 2,78m - Inclinaison 15°
- Construction d'un poste de livraison dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur : 7,58m - Largeur : 2,76m - Hauteur : 2,60m - Aspect extérieur : enduit RAL 1015
- Construction d'un poste de transformation dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur : 14m - Largeur : 2,44m - Hauteur : 3m - Aspect extérieur : enduit RAL 1015
- Construction de deux conteneurs techniques de stockage d'énergie par batterie lithium ion dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur : 12,20m - Largeur : 2,44m - Hauteur : 3m - Aspect extérieur : enduit RAL 1015
- Clôture métallique de 2,00m de hauteur et de couleur gris clair avec des piquets en bois
 1 Portail bardage bois et piquets en bois à 2 vantaux d'une largeur de 5m
- Construction de deux citernes de 60m³ dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur : 7,72m - Largeur : 4,44m - hauteur : 1,25m - teinte verte

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 KVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour financer le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit composer la signature de tous les documents de demande de permis de construire avec l'architecte ou un agrégé en architecture. Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agrégé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
 - Une construction à usage agricole qui ne dépasse pas 150 m² de surface de plancher ;
 - Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 600 m² ;
 - Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².



Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - A remplir pour une demande concernant un lotissement
 Nombre maximum de lots projetés :
 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :
 Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?
 Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.
 Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non
 Si oui, quelle garantie sera utilisée ?
 Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux
 Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - A remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique
 Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :
 Nombre maximal de personnes accueillies :
 Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
 Nombre d'emplacements réservés aux HLL :
 Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :
 Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :
 Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?
 Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements : Oui Non

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
 Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Location
 Si l'usage est une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Vente Résidence secondaire
 Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Verranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation :
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez :
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
 Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction pédonnellement démontée et ré-installée
 Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée par changement de destination ¹² (B)	Surface supprimée ¹³ (D)	Surface supprimée par changement de destination ¹⁴ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation					
Hébergement hôtelier					
Bureaux					
Commerce					
Artisanat ¹⁵					
Industrie					
Exploitation agricole ou forestière					
Entrepôt					
Services publics ou d'intérêt collectif	0	114,62	0	0	114,62
Surfaces totales (en m²)	0	114,62	0	0	114,62

12. Vous pouvez vous aider de la fiche chèque pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher denses et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 2,30 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des terrasses, des aires de stationnement, des canaux et collectifs, des locaux techniques ainsi que des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

13. Les surfaces supprimées sont celles des surfaces de plancher existantes qui sont supprimées au profit d'autres surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

14. Les surfaces supprimées par changement de destination sont celles des surfaces de plancher existantes qui sont supprimées au profit d'autres surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

15. Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtels ou la transformation d'une habitation en commerce.

16. Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en bureaux ou la transformation d'une habitation en commerce.

17. L'acte de construction est défini par le R. 99-003 du 14 juillet 1999 dans ses articles 13 et 14 ainsi que par l'article 13 de l'arrêté préfectoral n° 2009-02-001 du 20 février 2009.

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher¹² en m²

Destinations ¹³	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée par changement de destination ¹⁴ (B)	Surface supprimée ¹⁵ (D)	Surface supprimée par changement de destination ou de sous-destination ¹⁶ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière					
Habitation					
Commerce et activités de service					
Industrie					
Entrepôt					
Bureau					
Centre de congrès et d'exposition					
Surfaces totales (en m²)					

12. Vous pouvez vous aider de la fiche chèque pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher denses et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 2,30 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des terrasses, des aires de stationnement, des canaux et collectifs, des locaux techniques ainsi que des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

13. Les surfaces supprimées sont celles des surfaces de plancher existantes qui sont supprimées au profit d'autres surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

14. Les surfaces supprimées par changement de destination sont celles des surfaces de plancher existantes qui sont supprimées au profit d'autres surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

15. Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en bureaux ou la transformation d'une habitation en commerce.

16. Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en bureaux ou la transformation d'une habitation en commerce.

17. L'acte de construction est défini par le R. 99-003 du 14 juillet 1999 dans ses articles 13 et 14 ainsi que par l'article 13 de l'arrêté préfectoral n° 2009-02-001 du 20 février 2009.

8/19

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)

porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2-4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtimens de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

A _____

Le : _____

Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

7/19

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement : _____

Avant réalisation du projet : _____ Après réalisation du projet : _____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas : _____

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 - A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

Démolition totale

Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : _____

Nombre de logement démolis : _____

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.
 Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
 Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.
 Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affid/JORFTEXTI000043279929>

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- A l'adresse suivante : rtpd.bacs.sdes.cgd4@developpement-durable.gouv.fr ou dpa.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :
 Ministère de la transition écologique
 Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
 L'attention du Délégué à la protection des données
 SG/DAJ/AJAG4-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;
 3 Place de Fontenay
 TSA 80715
 75334 Paris Cedex 07



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

✓	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/>	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/>	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/>	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par dossier
<input type="checkbox"/>	Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC10. L'accord du gestionnaire du domaine public pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou sur des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie
² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]

PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :

PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un agrément :

PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :

PC16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

OU

PC16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des performances énergétiques et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.111-20-B-D du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

PC16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

PC16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

PC16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un zonage autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

PC16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

PC16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

PC17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]

PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]

PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]

PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation, [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

PC22. Un document prévu aux articles R.171-1 à R.171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]

PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un défrichement :

PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.185-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire en cas de demande de permis de construire. Le dossier est remis en compte dans le dossier de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecture des bâtiments de France

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : <input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11.1er a.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions particulières et les conditions imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC31-1. L'attestation de l'améageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'opération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des titulaires propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m ² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

3 - Documents permettant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre de votre dossier
<p>Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :</p> <p><input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)</p> <p><input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 I bis 1er alinéa du code général des impôts</p> <p>Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :</p> <p><input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)</p> <p>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :</p> <p><input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)</p> <p>Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :</p> <p><input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre</p> <p><input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme</p> <p>Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (L4) :</p> <p><input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1^{er} août 2003</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p>

4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :
 Code postal : BP : Cedex : Division territoriale :

Date

Nom et Signature du déclarant

Greffé du Tribunal de Commerce de Nîmes
12 RUE CITE FOULC
30000 NÎMES

Code de vérification : F4Z2G31JLY
<http://www.infogreffe.fr/consultable>



N° de gestion 2021B02506

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 5 avril 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au R.C.S. numéro 903 011 914 R.C.S. Nîmes
Date d'immatriculation 10/09/2021

Dénomination ou raison sociale **EOLIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 100,00 Euros

Adresse du siège 630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

Activités principales

Toutes opérations se rapportant à l'acquisition, promotion, construction ou exploitation de centrales photovoltaïques, production et négoce d'électricité d'origine solaire. Toutes opérations d'études et conceptions.

Jusqu'au 10/09/2120

31 août

Durée de la personne morale

Date de clôture de l'exercice social

Date de clôture du 1er exercice social 31/08/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms MAHU Ana-Maria
Nom d'usage BOULZE
Date et lieu de naissance Le 30/08/1983 à Mangalia (Roumanie)
Nationalité Française
Domicile personnel 630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

Directeur général

Nom, prénoms BOULZE Julien Christian Joseph
Date et lieu de naissance Le 12/01/1982 à Alès (30)
Nationalité Française
Domicile personnel 630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

Activité(s) exercée(s)

Toutes opérations se rapportant à l'acquisition, promotion, construction ou exploitation de centrales photovoltaïques, production et négoce d'électricité d'origine solaire. Toutes opérations d'études et conceptions.

Date de commencement d'activité 21/07/2021

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° F21/031005 du 10/09/2021 Immatriculation principale avec dépôts des actes constitutifs d'une personne morale :
Siège social : 630 Chemin du Bourguet 30480 CENDRAS
Etablissement principal : 630 Chemin du Bourguet 30480 CENDRAS

Greffé du Tribunal de Commerce de Nîmes
12 RUE CITE FOULC
30000 NÎMES

N° de gestion 2021B02506

à compter du 21/07/2021

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique, du poste de transformation et des conteneurs techniques

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 944 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Tableaux récapitulatifs

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface possible (m²)	Adresse lieu-dit	Code postal	Commune
Structures photovoltaïques	434	2 408	COMBE JULIANE	30130	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES
	435	2 384	COMBE JULIANE		
	436	2 478	COMBE JULIANE		
	437	2 742	COMBE JULIANE		
	438	11 331	COMBE JULIANE		
	439	63 620	COMBE JULIANE		
	455	177 696	LE GRAND RANG		
TOTAL		262 659			

Tableau récapitulatif du poste de livraison, poste de transformation et des deux conteneurs techniques.

Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher (m²)	Dimension construction	Altimétrie (m NGF)	Code postal	Commune
A	438	11 331	20,92	7,58x2,76x2,50m	131,00	30130	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES
			34,16	3,66x2,4x6,5m	131,00		
			29,77	12,20x2,4x3,5m	131,50		
			29,77	12,20x2,4x3,5m	131,50		
TOTAL			116,62				

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOURCOIRAN
COMMUNE DE BOURCOIRAN-ET-NOZIERES (30)

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/20000ème
- Vue aérienne au 1/5000ème
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet au 1/3000ème

Architecte

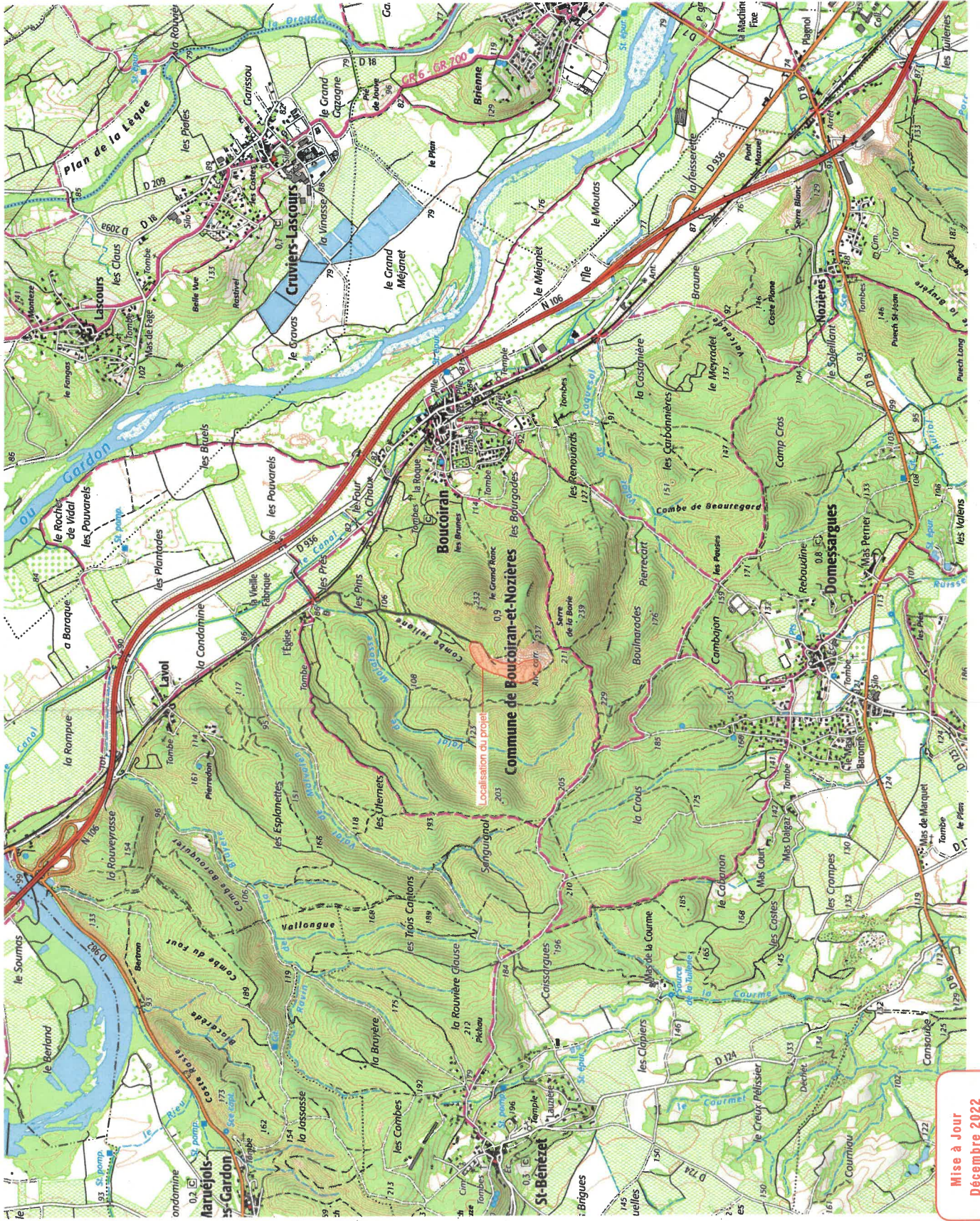
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@imix.com
SARL au capital de 16500€
533 663 344 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendrias

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN



Mise à Jour
Décembre 2022

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (30)

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

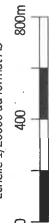
Légende
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Localisation du projet



Echelle 1/20000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Alsace 75018 PARIS
08 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
533 863 844 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de la Centrale photovoltaïque



Zone d'obligation légale de débroussaillage



Echelle: 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 941 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
FOLIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Mise à jour
Décembre 2022

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

- Légende**
-  Clôture avec entrée à créer
 -  Parcelles cadastrales concernées par le projet
 -  Parcelles cadastrales
 -  Voiries existantes
 -  Voiries existantes
 -  Bâti existant
 -  Limite de section

Echelle 1/3000 au format A3



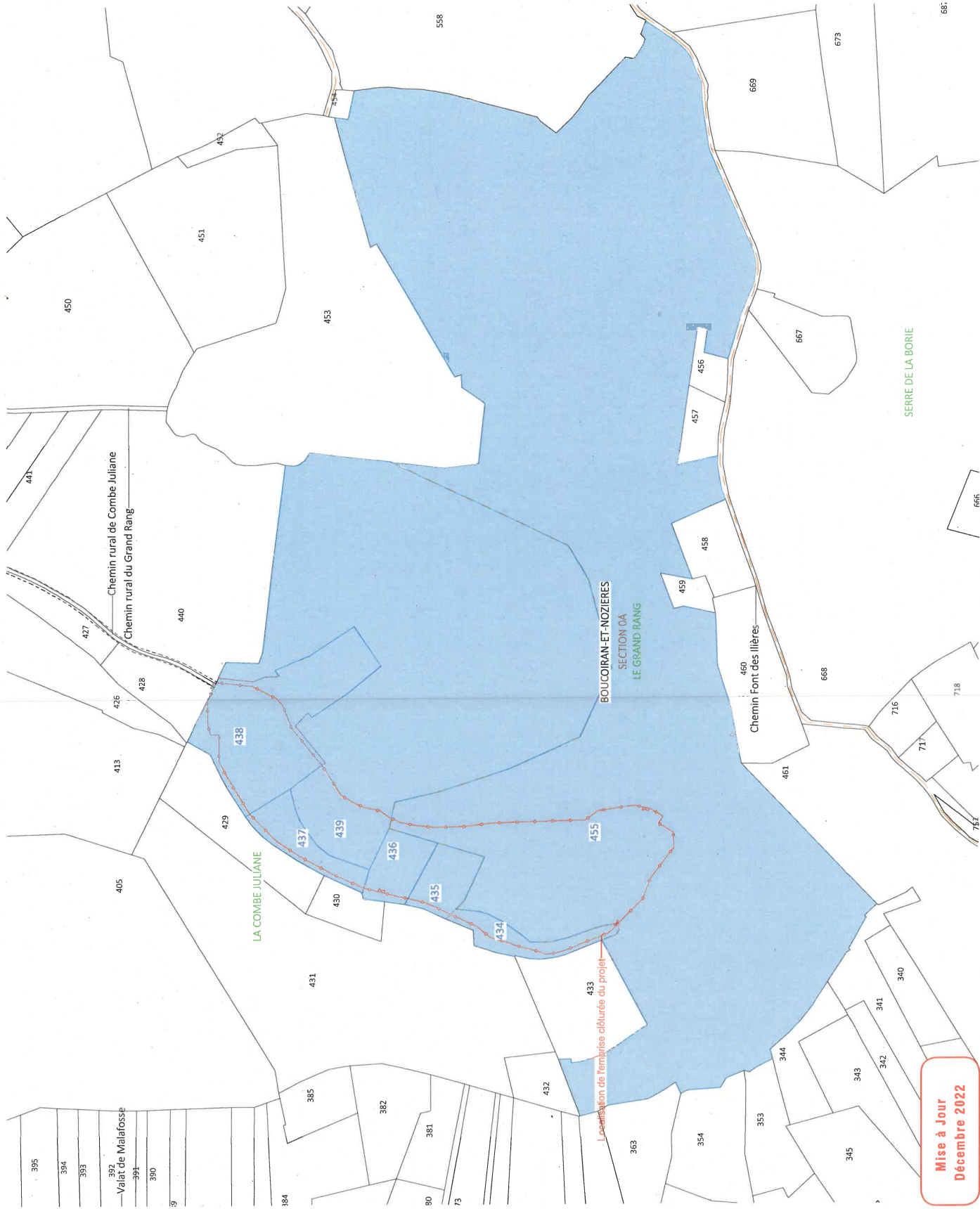
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Artois, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 944 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Contenu

- Plan de masse- état existant au 1/2000ème
- Plan de masse- état projeté au 1/2000ème
- Plan de masse du projet avec vue aérienne au 1/2000ème
- Emprise des constructions- zone nord au 1/1000ème
- Emprise des constructions- zone sud au 1/1000ème
- Emprise du poste de livraison, poste de transformation et conteneurs technique au 1/500ème
- Plan de masse- état projeté: plan de raccordement électrique au 1/5000ème

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alger, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 941 R.C.S. PARIS


Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PLAN DE MASSE
ÉTAT EXISTANT

- Légende**
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
 -  Parcelles cadastrales
 -  Végétation existante
 -  Végétation à supprimer
 -  Voiries existantes
 -  Ligne Haute Tension
 -  Courbes de niveaux
 -  Talus existant

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Anteil - 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 963 848 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



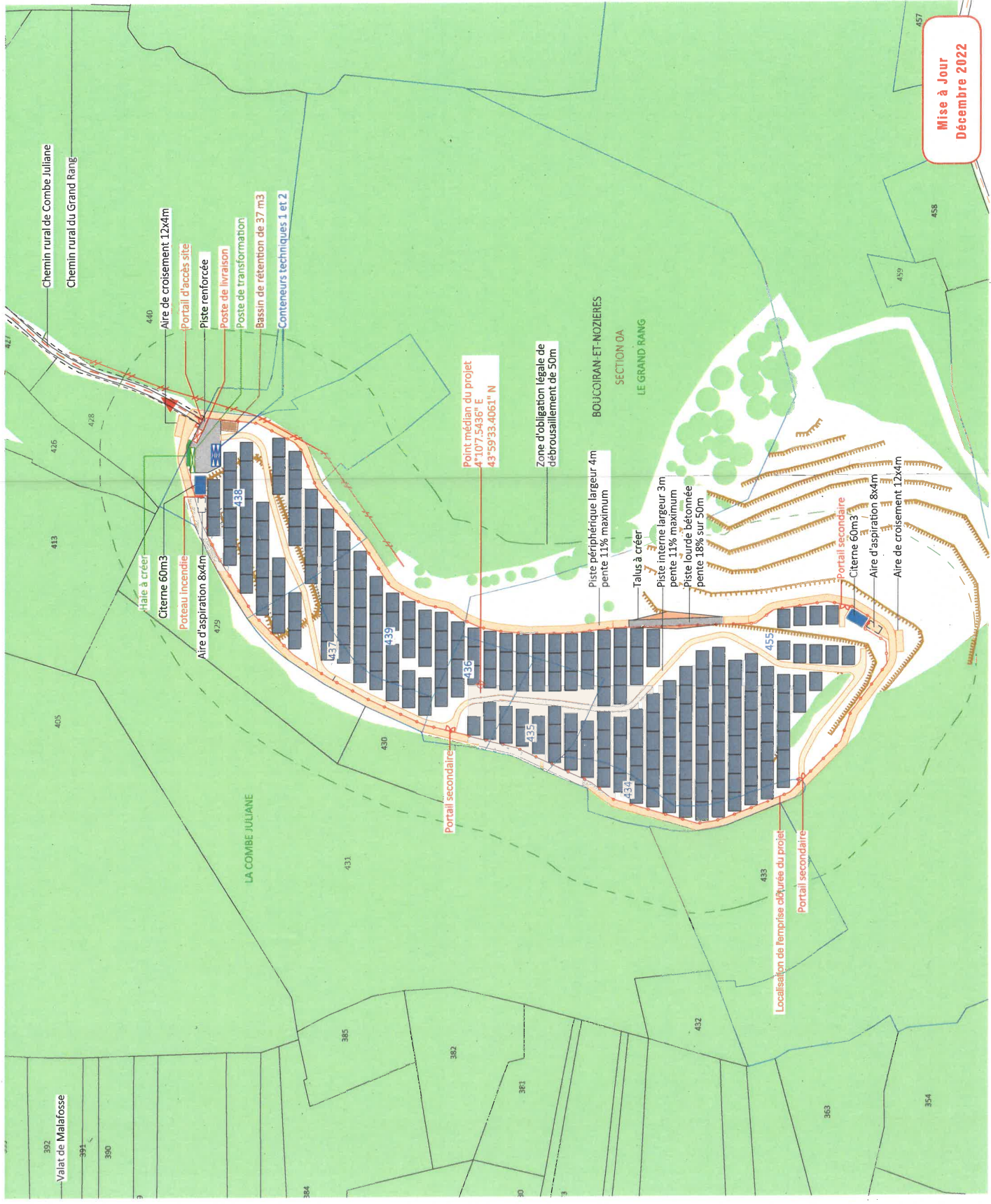
PLAN DE MASSE ÉTAT PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Conteneur technique
- Citerne
- Clôture avec entrée à créer
- Piste périphérique largeur 4m
- Piste interne à créer
- Piste lourde bétonnée à créer
- Talus à créer
- Voie ferrée
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Végétation existante
- Cours d'eau
- Talus existant
- Ligne Haute Tension
- Raccordement électrique
- Zone d'obligation légale de débroussaillage
- Echelle 1/2000 au format A3

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Avicenne 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 844 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
 EOLIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane
 Adresse de Correspondance :
 630 Chemin du Bourgeois 30480 Cendras



PLAN DE MASSE DU PROJET
AVEC VUE AÉRIENNE

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Conteneur technique
 - Citerne
 - Clôture avec entrée à créer
 - Piste périphérique largeur 4m
 - Piste interne à créer
 - Piste lourde bétonnée à créer
 - Talus à créer
 - Zone d'obligation légale de débroussaillage
 - Raccordement électrique

Echelle 1/2000 au format A3



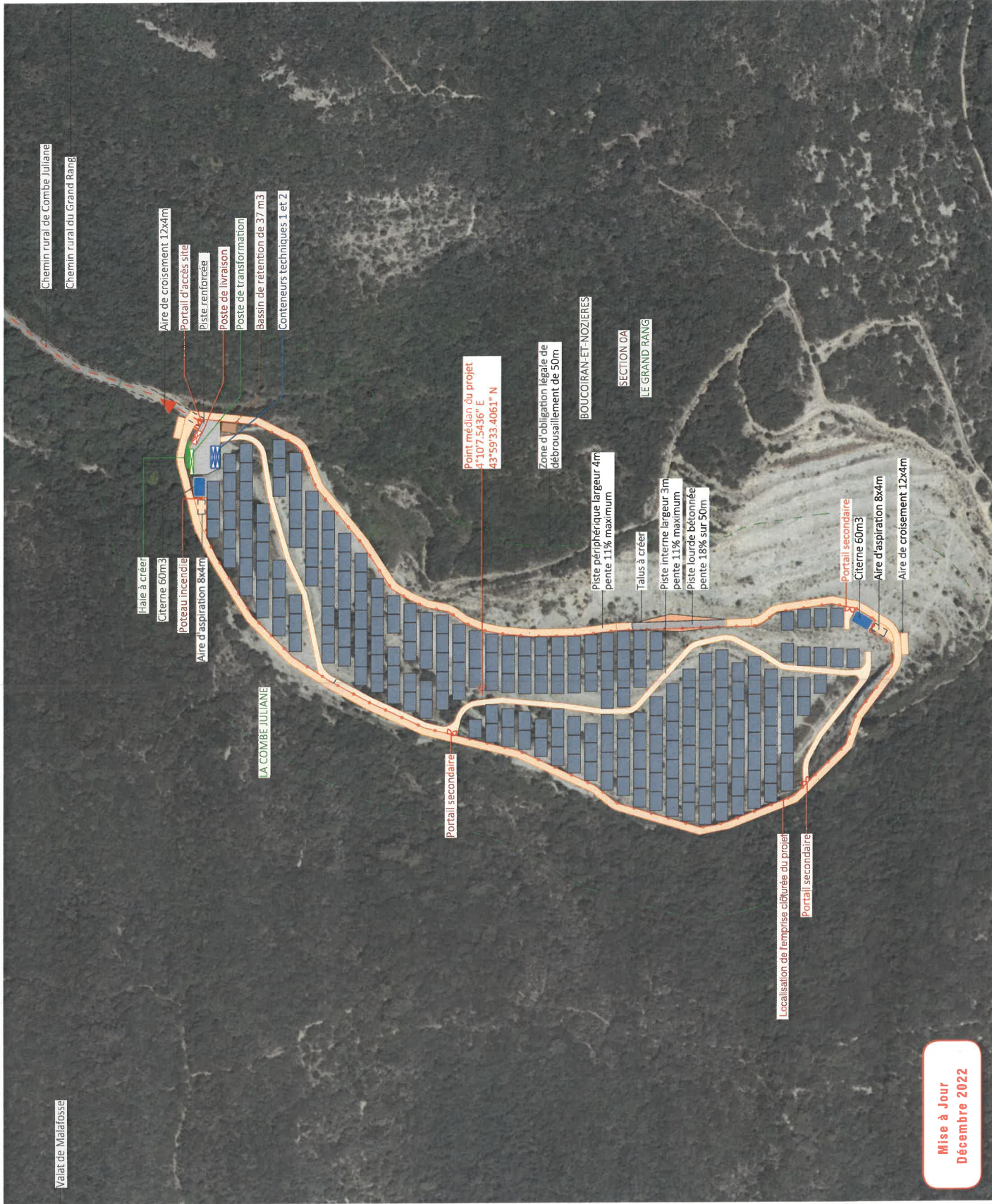
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Anvers 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / imin@archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 944 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



EMPRISE DES CONSTRUCTIONS ZONE NORD

- LÉGENDE**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Conteneur technique
 - Citerne
 - Clture avec entrée à créer
 - Piste périphérique largeur 4m
 - Piste interne à créer
 - Piste lourde bétonnée à créer
 - Talus à créer
 - Voies existantes
 - Voie ferrée
 - Parcelles cadastrales concernées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Végétation existante
 - Cours d'eau
 - Talus existant
 - Zone d'obligation légale de débroussaillage
- Echelle 1/1000 au format A3

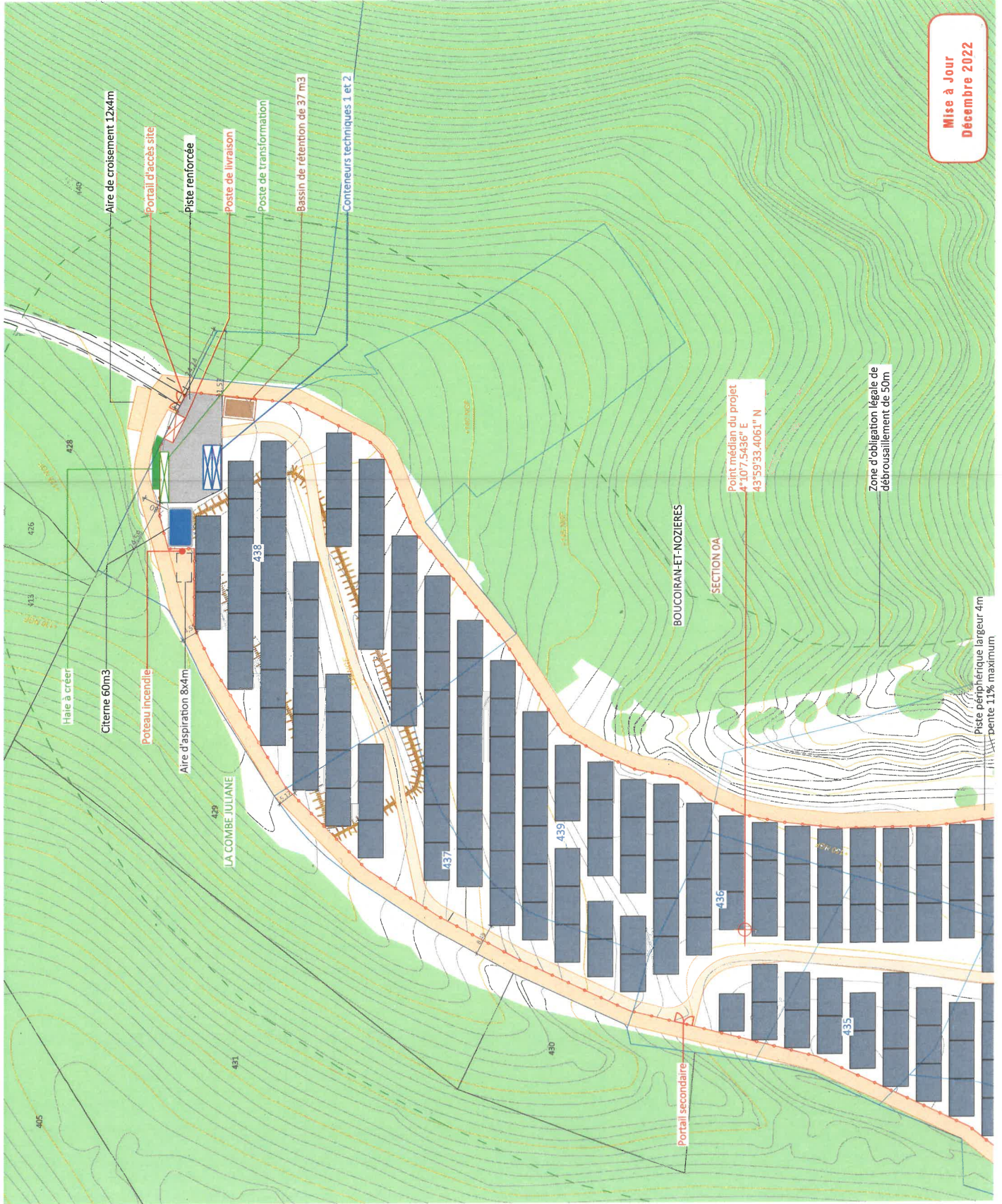


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Alsace 75016 PARIS
 06 71 15 43 63 / im.in.archi@im.in.com
 SARL au capital de 1800€
 533 863 541 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
 EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
 la Combe Juliane


















Adresse de Correspondance :
 630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Mise à Jour
 Décembre 2022

Piste périphérique largeur 4m
 pente 11% maximum

EMPRISE DES CONSTRUCTIONS
ZONE SUD

- Légende**
-  Structures photovoltaïques
 -  Poste de livraison
 -  Conteneur technique
 -  Citerne
 -  Clôture avec entrée à créer
 -  Piste périphérique largeur 4m
 -  Piste interne à créer
 -  Piste lourde bétonnée à créer
 -  Talus à créer
 -  Voies existantes
 -  Voie ferrée
 -  Parcelles cadastrales concernées par le projet
 -  Parcelles cadastrales
 -  Végétation existante
 -  Cours d'eau
 -  Talus existant
 -  Zone d'obligation légale de débroussaillage

Echelle 1/1000 au format A3



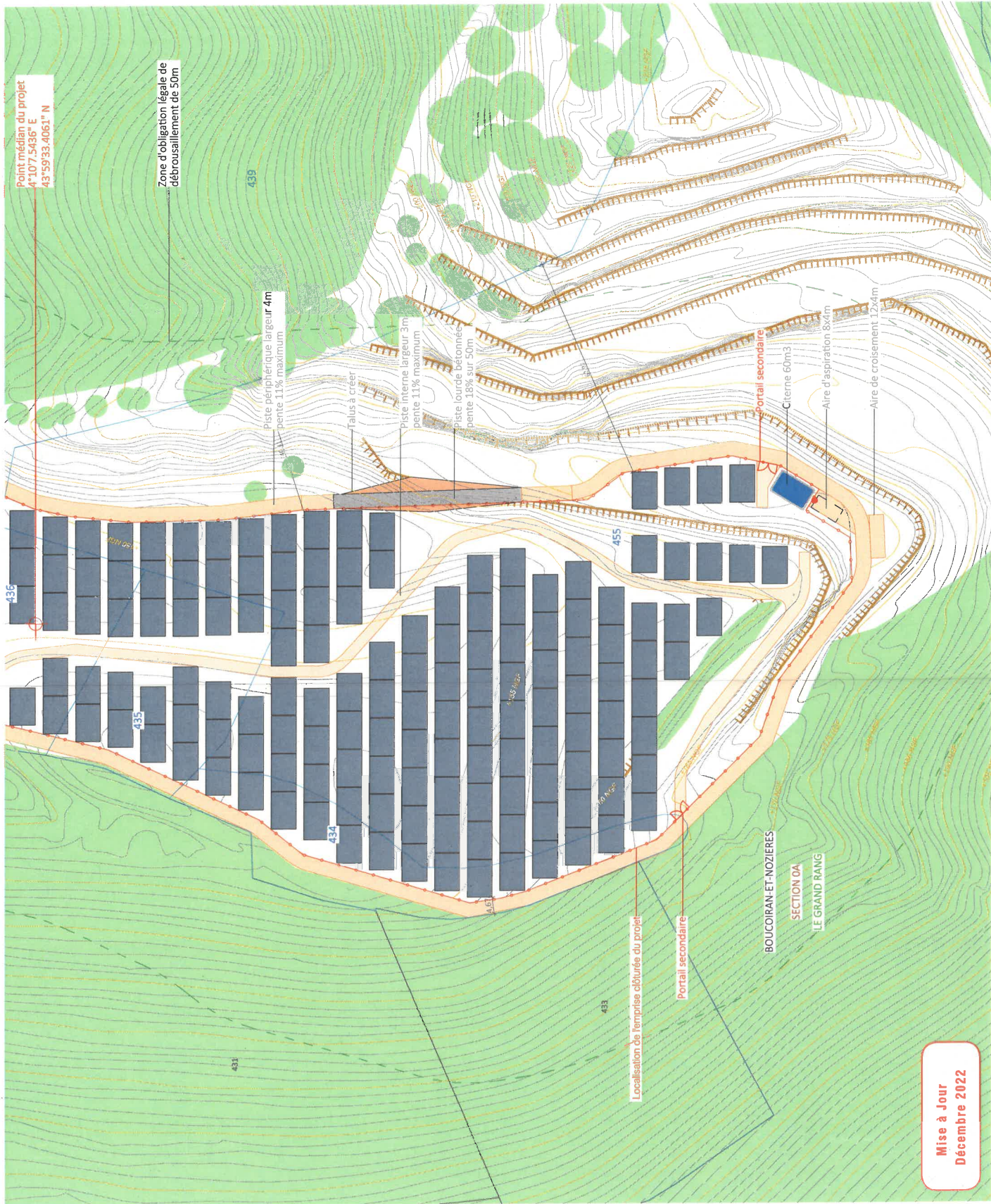
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Arleuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 840 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



EMPRISE DU POSTE DE LIVRAISON
POSTE DE TRANSFORMATION ET
CONTENEURS TECHNIQUES

- LÉGENDE**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Conteneur technique
 - Citerne
 - Clture avec entrée à créer
 - Piste périphérique largeur 4m
 - Piste interne à créer
 - Piste lourde bitonnée à créer
 - Talus à créer
 - Voiries existantes
 - Voie ferrée
 - Parcelles cadastrales concédées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Végétation existante
 - Cours d'eau
 - Talus existant

Echelle 1/500 au format A3

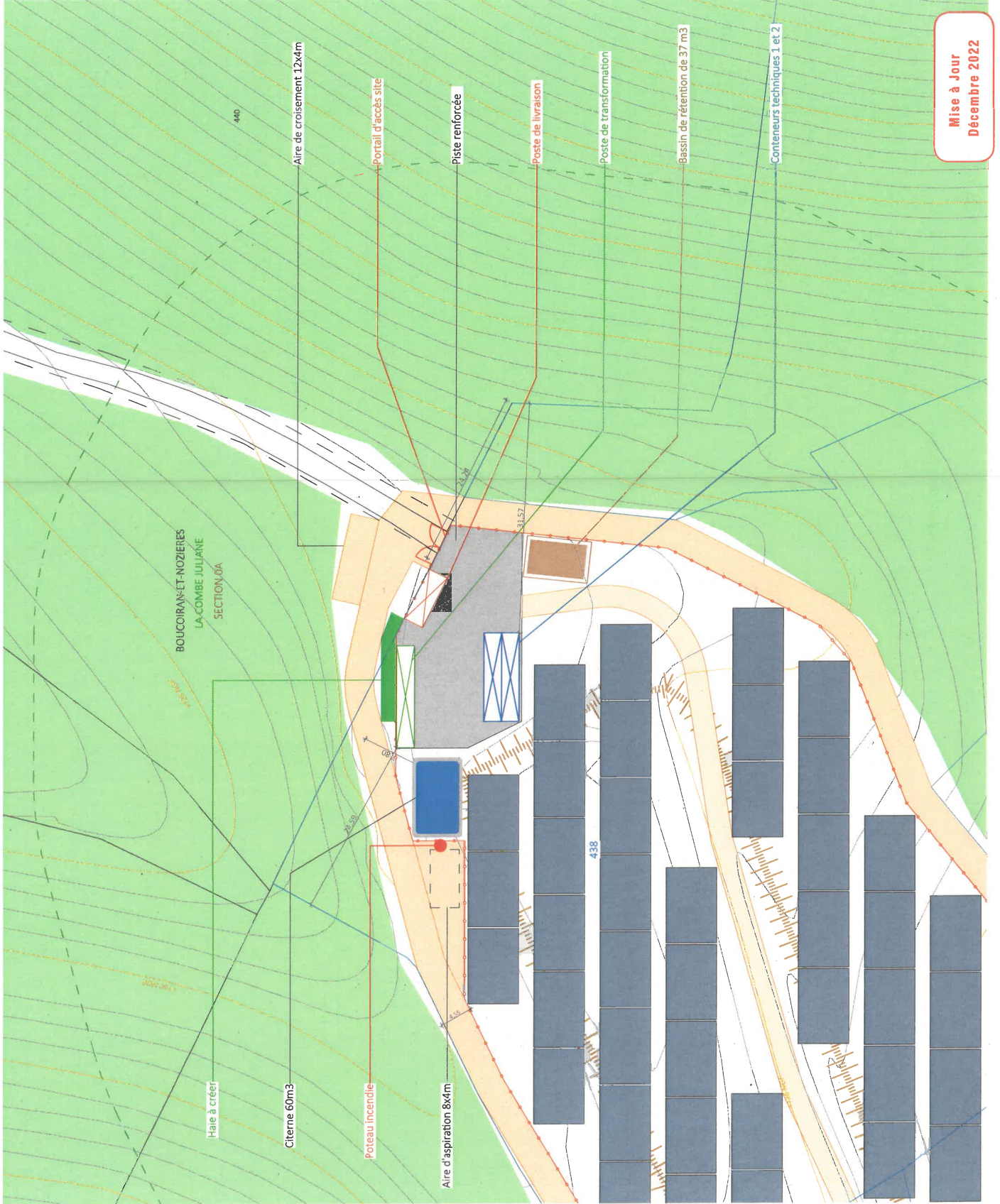


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@imx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 541 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Mise à Jour
Décembre 2022

PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ
PLAN DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Conteneur technique
 - Citerne
 - Clture avec entrée à créer
 - Piste périphérique largeur 4m
 - Piste interne à créer
 - Piste lourde bétonnée à créer
 - Voiries existantes
 - Voies ferrées
 - Cours d'eau
 - Talus existant
 - Ligne Haute Tension
 - Raccordement électrique
 - Zone d'obligation légale de débroussaillage

Echelle 1/5000 au format A3
0 100 200m



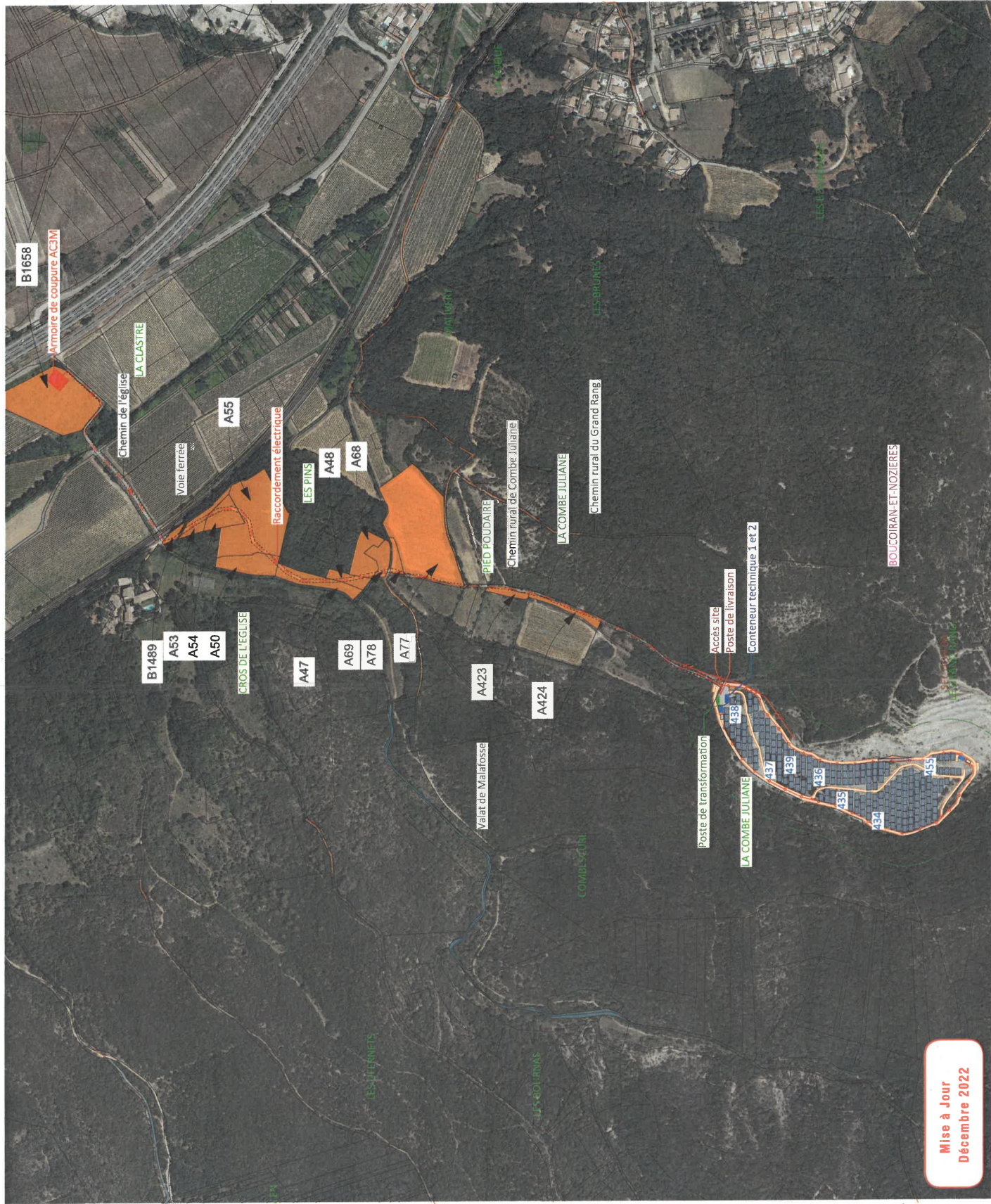
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 044 R.P.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendrars



PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUÇOIRAN
COMMUNE DE BOUÇOIRAN-ET-NOZIERES (30)

Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA', BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe du poste de transformation
- Vue en coupe du poste de livraison
- Vue en coupe d'un conteneur technique

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aleuil - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@imx.com
SARL au capital de 1650€
533 863 541 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB'

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Conteneur technique
 - Citerne
 - Clture avec entrée à créer
 - Piste périphérique largeur 4m
 - Piste interne à créer
 - Piste lourde bétonnée à créer
 - Talus à créer
 - Voies existantes
 - Voie ferrée
 - Parcelles cadastrales concernées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Végétation existante
 - Végétation à supprimer
 - Cours d'eau
 - Talus existant
- Echelle 1/2000 au format A3



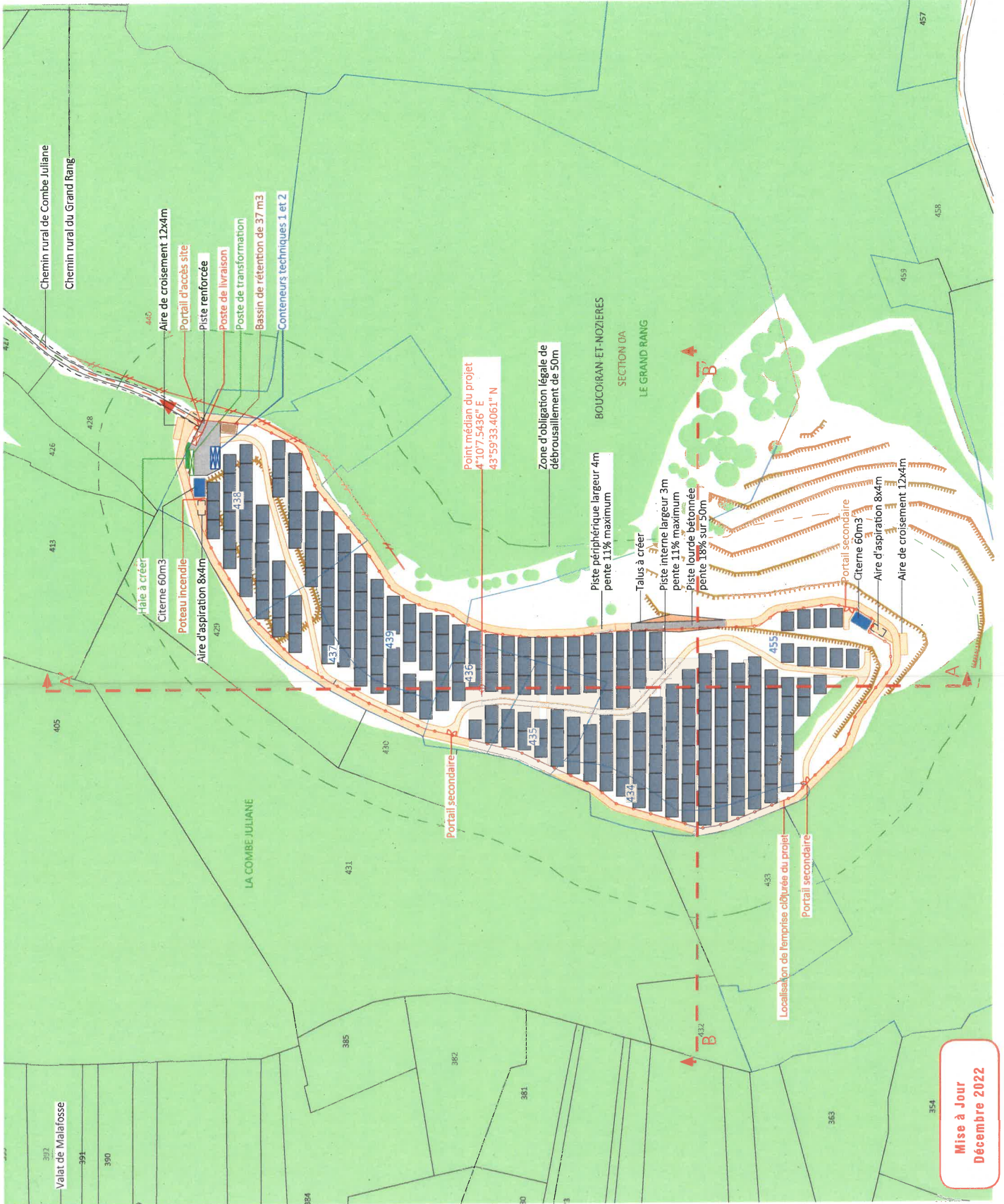
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Antoine / 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 943 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

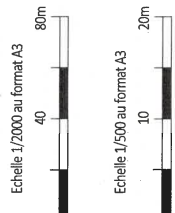
Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendrars

Mise à Jour
Décembre 2022



PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Terrain naturel
 - Clôture à créer
 - Piste renforcée à créer
 - Végétation existante
 - Végétation existante à supprimer
 - Remblais
 - Déblais

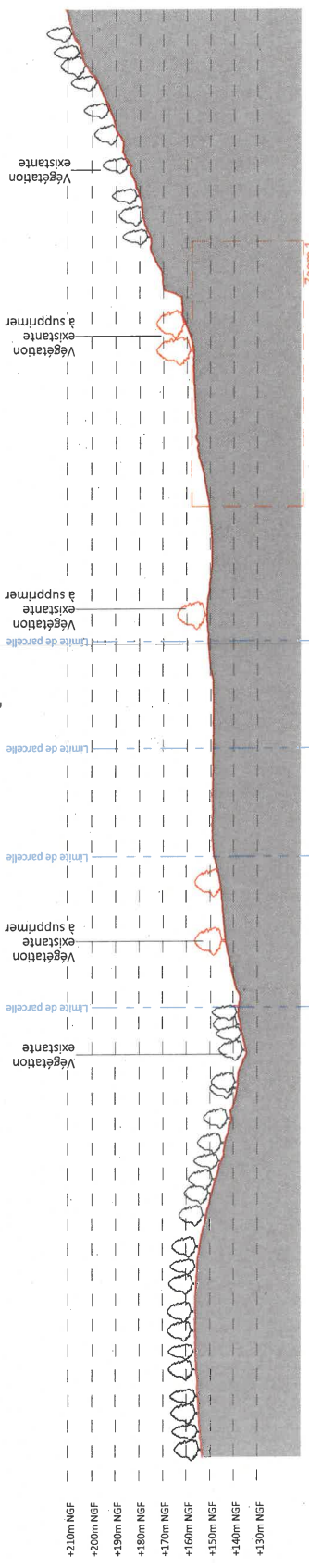


Architecte

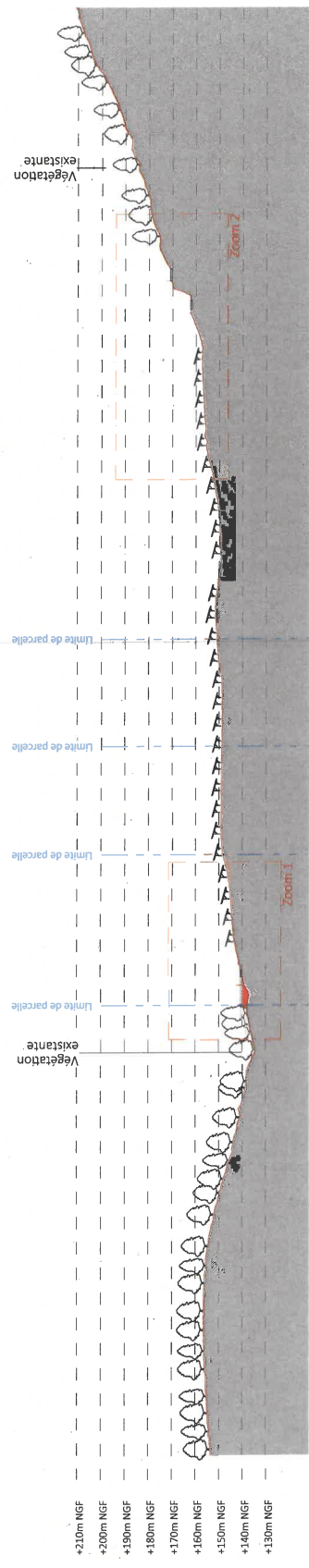
I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Alsace - 75018 PARIS
 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
 SARL au capital de 16500€
 533 663 944 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
 FOLIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane

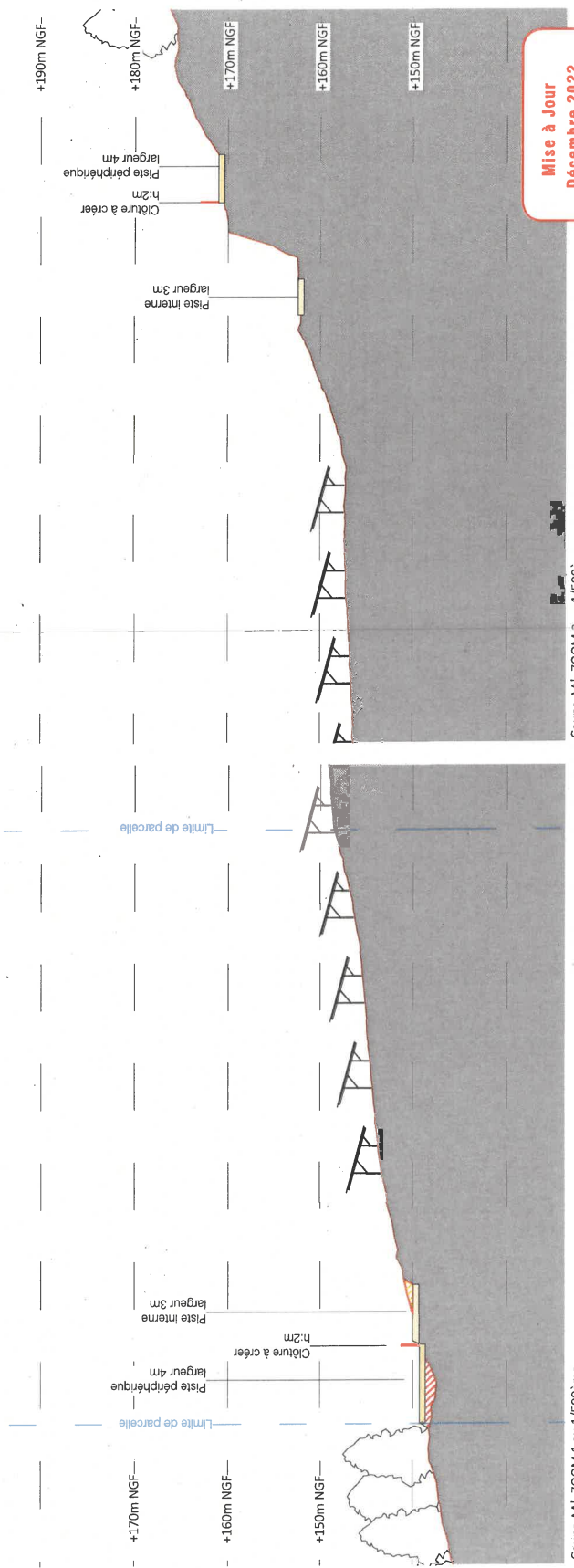
Adresse de Correspondance :
 630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Coupe AA' existant au 1/2000ème



Coupe AA' projet au 1/2000ème



Coupe AA' -ZOOM 1 au 1/500ème

Coupe AA' -ZOOM 2 au 1/500ème

Mise à Jour
 Décembre 2022

PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Terrain naturel
 - Clôture à créer
 - Piste renforcée à créer
 - Piste lourde bétonnée à créer
 - Talus à créer
 - Végétation existante
 - Végétation existante à supprimer
 - Remblais
 - Déblais

Echelle 1/2000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3



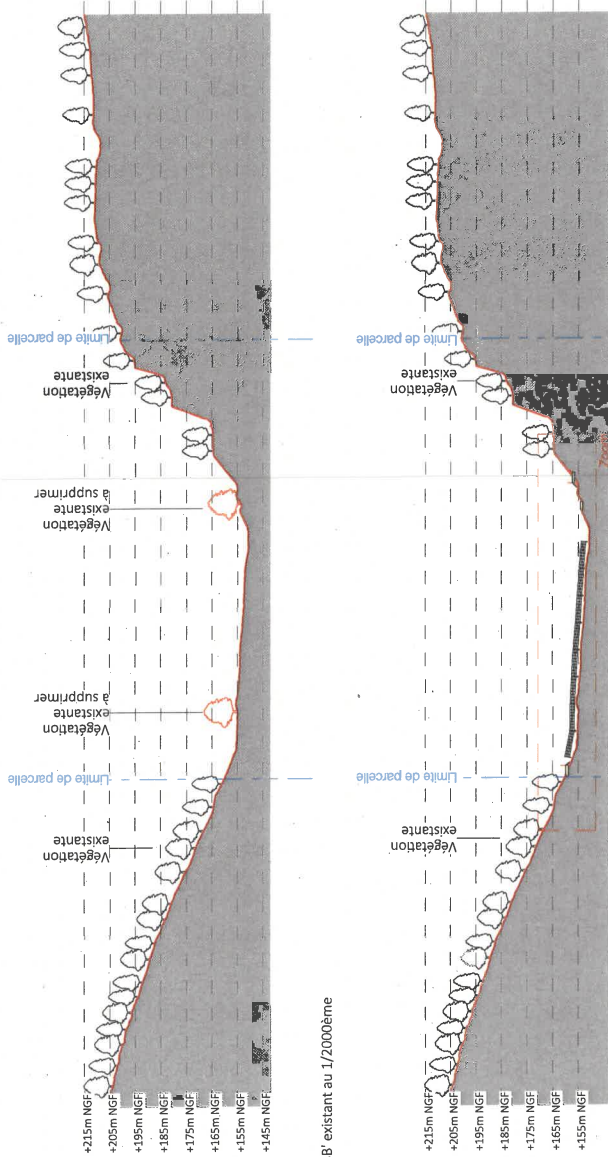
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace / 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 963 843 / R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

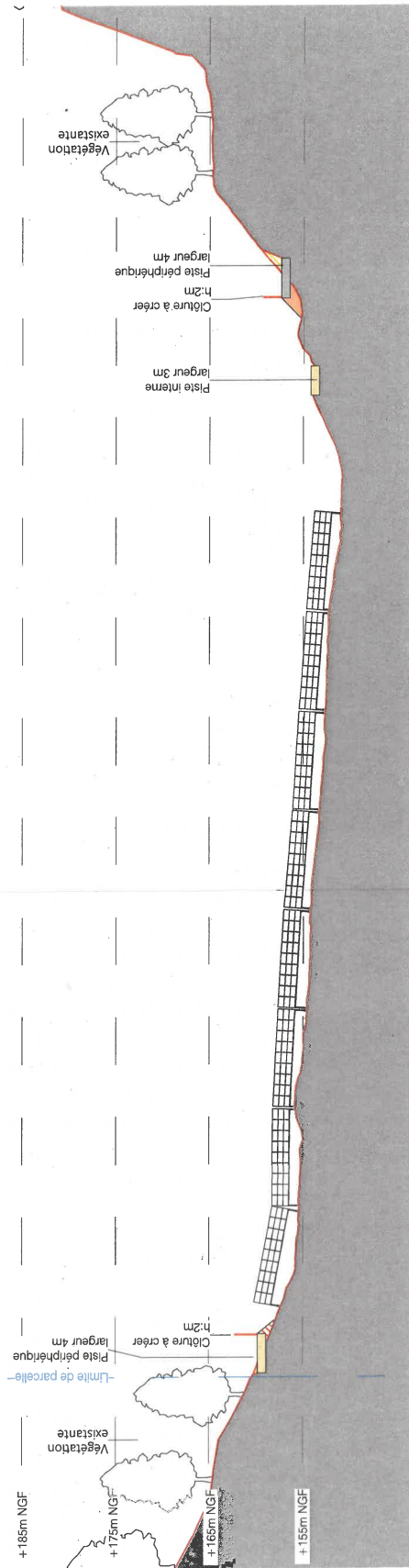
Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Coupe BB' existant au 1/2000ème

Coupe BB' projet au 1/2000ème



Coupe BB' - ZOOM au 1/500ème

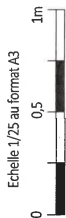
Mise à Jour
Décembre 2022

VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :
Hauteur de 2,7m max
Longueur de 10,37m (table de 27 panneaux),
Largeur de 7,42m
Largeur projetée au sol de 7,17m
Inclinaison de 15°
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :
2,12m
Espacement entre 2 tables axe est-ouest :
0,20m

Altimétrie :
Entre +132m NGF et + 169m NGF



Architecte

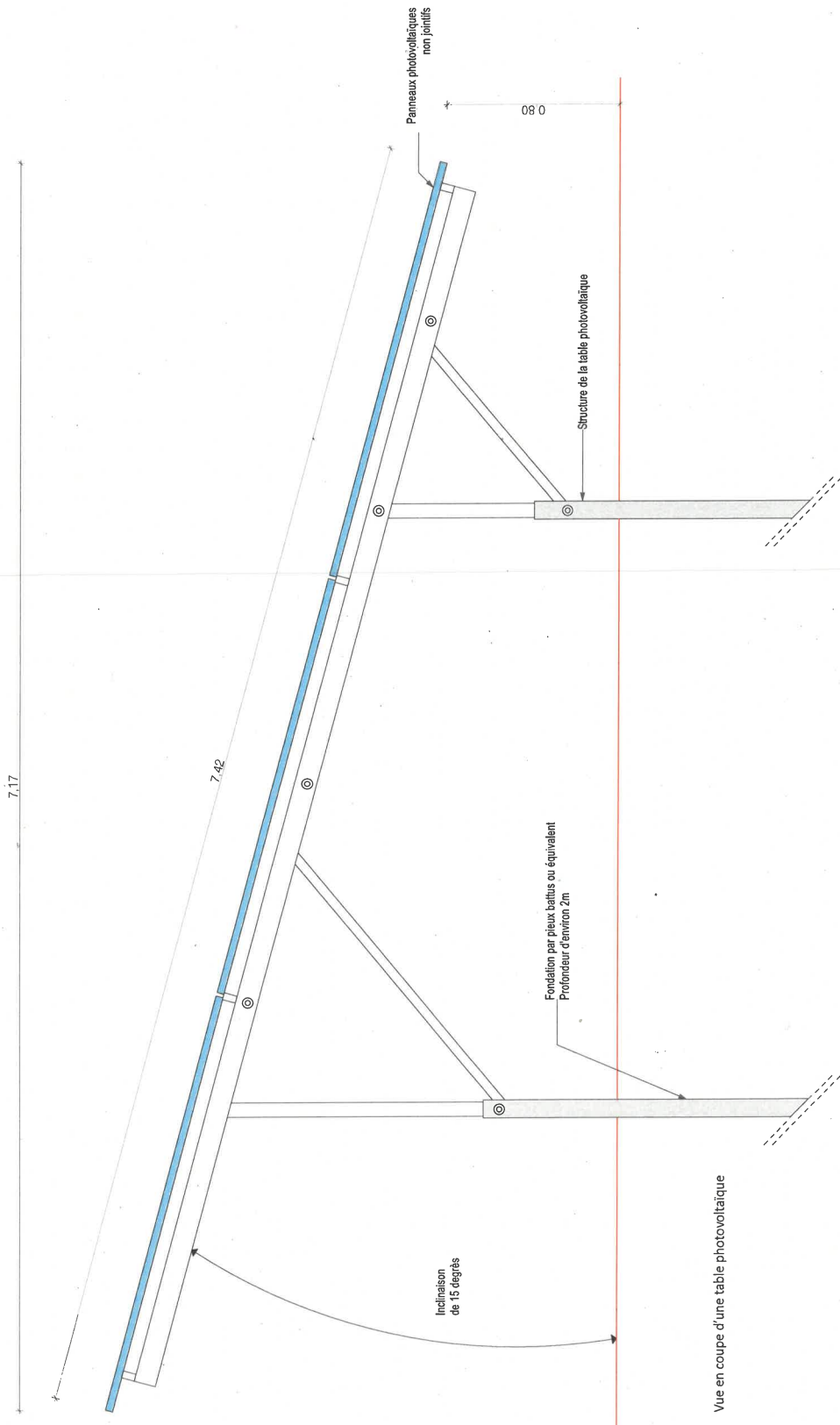
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 944 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

650 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

Mise à Jour
Décembre 2022



Vue en coupe d'une table photovoltaïque

VUE EN COUPE
DU POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique du poste de transformation:

Hauteur hors sol de 3,00m

Hauteur totale de 3,20m

Longueur de 14m

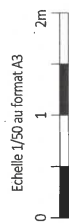
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Enduit RAL 1015

Portes RAL 1015

Altimétrie: +131m NGF



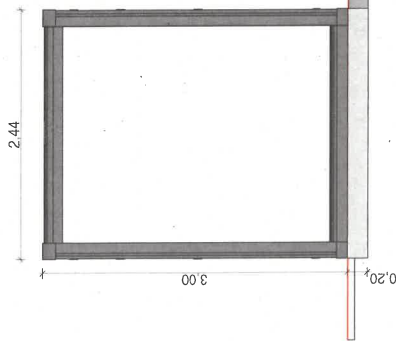
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alcega 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 844 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

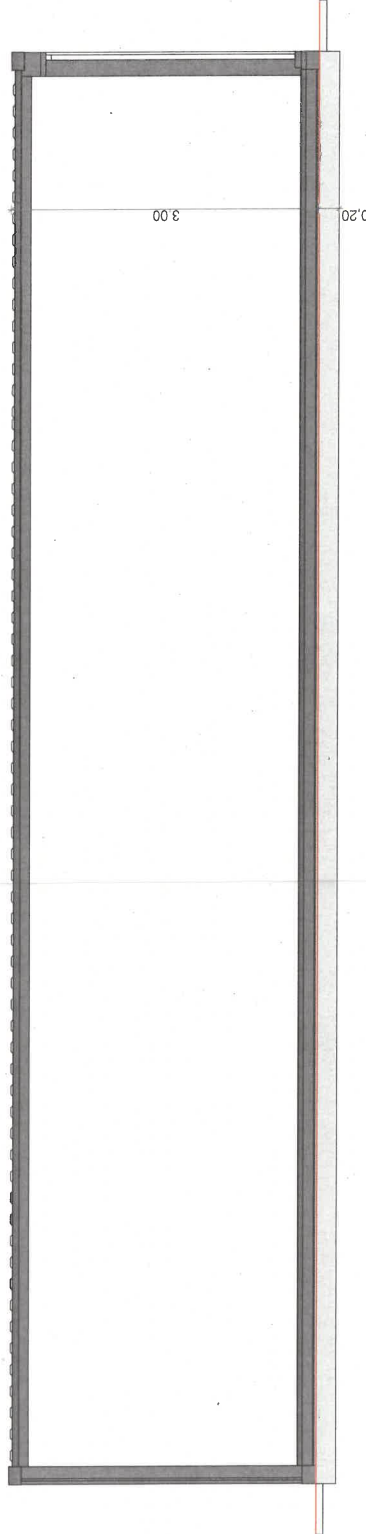
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Aire de levage 8x14m

Coupe BB'

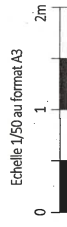
14.00



Coupe AA'

VUE EN COUPE
DU POSTE DE
LIVRAISON

- Légende**
Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :
- Hauteur depuis terrain naturel de 2,60m
 - Longueur de 7,58m
 - Largeur de 2,76m
- Aspect extérieur :
Enduit RAL 1015
Portes métalliques RAL 1015
Altimétrie : +131m NGF

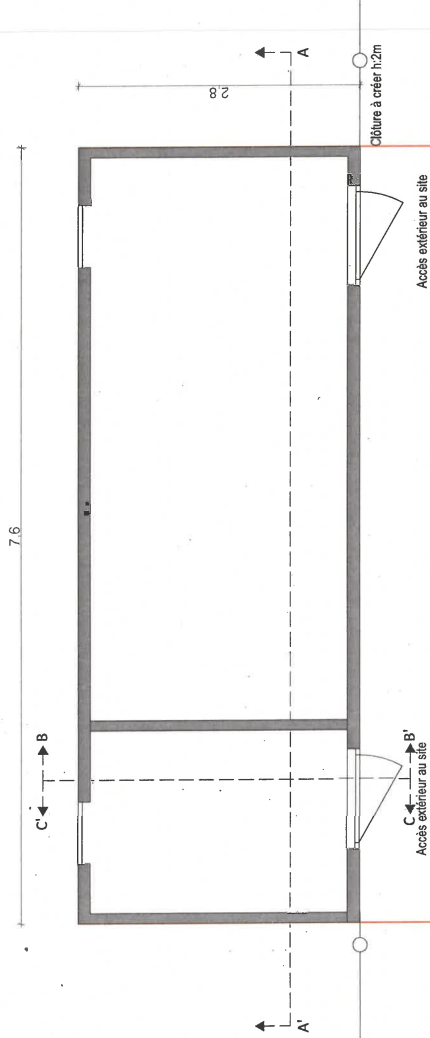


Architecte

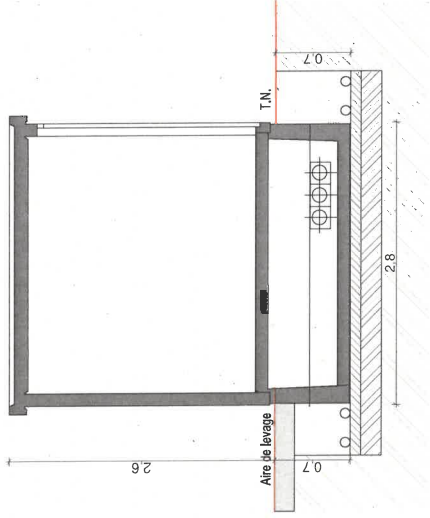
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@imx.com
SARL au capital de 18500€
533 863 541 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

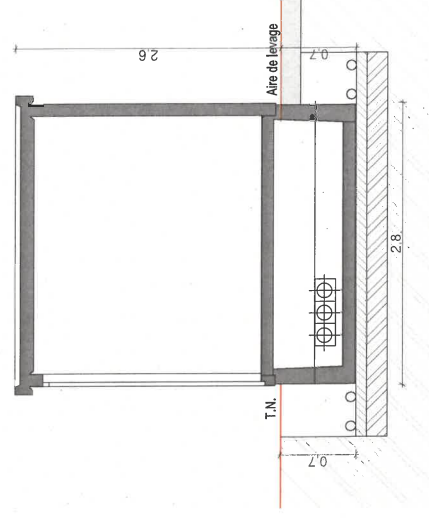
Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



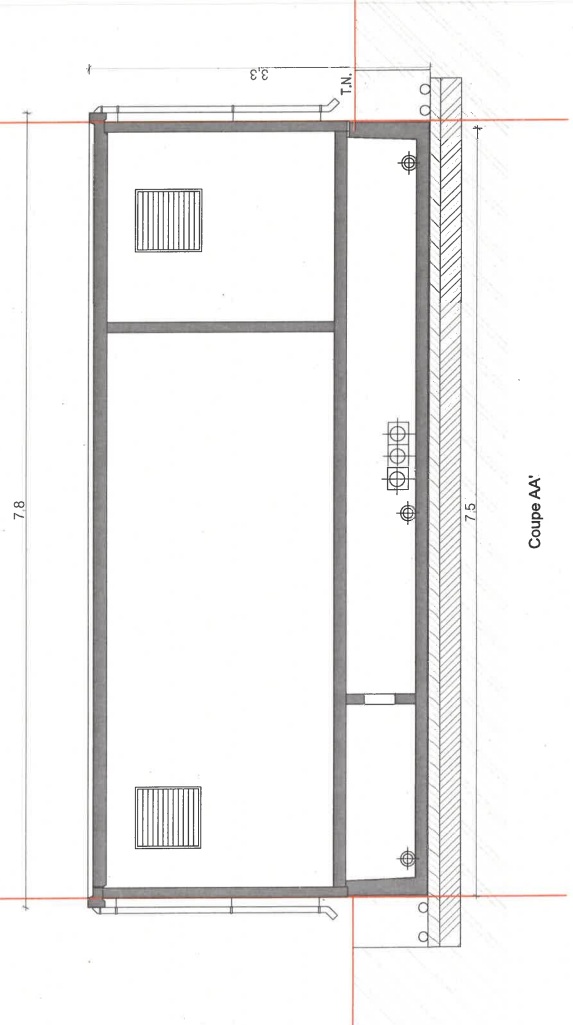
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe CC'



Coupe AA'

VUE EN COUPE
D'UN CONTENEUR TECHNIQUE

Légende
Caractéristique d'un conteneur technique:
Hauteur hors sol de 3m
Hauteur totale de 3,20m
Longueur de 12,20m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:
Enduit RAL 1015
Portes RAL 1015

Altimétrie:

Conteneur technique 01 +131,50m NGF
Conteneur technique 02 +131,50 NGF



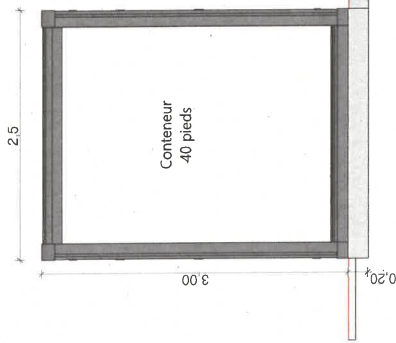
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 844 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Piste périphérique largeur 4m

Coupe BB'

12,20



Coupe AA'

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@imx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 541 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

OBJET DE LA DEMANDE :

Le présent dossier concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance d'environ 4,035MWc de 3,3 hectares clôturés sur la commune de Boucoiran, appartenant à la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, département du Gard (30), en région Occitanie. Le demandeur, EOLIOS Centrale photovoltaïque de la Combe Juliane, représenté par Julien Bouleze, est une filiale de Cevennes Energy (anciennement AIM Energy), entreprise française indépendante.

Développeur, investisseur et exploitant, Cevennes Energy donne priorité à l'intérêt général, privilégiant les retombées locales, permettant aux territoires d'améliorer sa résilience face aux enjeux du dérèglement climatique. Par un dialogue constant avec les acteurs du territoire, Cevennes Energy assure de concilier les usages et les projets territoriaux.

ÉTAT INITIAL DU SITE :

Les parcelles concernées sont situées sur la commune de Boucoiran-et-Noizières sur l'ancienne carrière de calcaire à l'ouest de Boucoiran à proximité de la Combe Juliane, à plus d'1 km de la Route Nationale n°106.

Le projet s'inscrit sur les lieux-dits La Combe Juliane et Le Grand Rang, sur les parcelles A 434, A 435, A 436, A 437, A 438, A 439 et A 455 cumulant une surface de foncier totale d'environ 26,27 hectares. La topographie présente une forte pente. L'altimétrie du périmètre du projet varie entre 130m NGF et 169m NGF.

Le terrain se localise au Sud de la vallée du Gardon, sur une zone de plateau dont la forme est discontinuée. Il se déploie sur les flancs Nord et Ouest de la serre de la Borie qui culminent jusqu'à 240m d'altitude. Le terrain s'insère dans l'unité paysagère des collines de la Droude et du massif de Boucoiran en secteur plutôt favorable par rapport à l'impact potentiel projet du fait du caractère artificialisé initial de la zone de projet (ancienne carrière de calcaire). L'environnement de l'ancienne carrière est composé d'un secteur particulièrement boisé (Bois de Lens) au relief marqué et se trouvant à proximité de l'Oppidum du Grand-Ranc.

En outre, celle-ci est seulement visible depuis un cône de vision en direction du rebord de la vallée du Gardon et depuis le sommet du Grand Ranc, bien que la végétation limite les visibilité, et depuis les abords de la carrière (chemins/sentiers qui cerclent l'ancienne carrière).

L'accès au site se fait par le chemin rural de la Combe Juliane située au nord des parcelles concernées.

Le site a été réaménagé entre 2008 et 2010. Les travaux ont notamment porté sur la réorganisation hydraulique et la revégétalisation de la carrière pour limiter l'érosion et pour améliorer la capacité d'accueil du site pour la faune et prolonger la trame végétale.

La mise en sécurité hydraulique du site avait notamment pour but de canaliser les écoulements superficiels vers un bassin de collecte et ainsi les ravinements lors des forts épisodes cévenols. Des vestiges des travaux de la remise en état sont toujours visibles (empreinte du bassin, fossés, merrons, talus...), mais le temps et la météo, parfois extrême, a continué de façonner le site.

ÉTAT PROJETÉ

La centrale photovoltaïque de Boucoiran, d'une surface clôturée totale de 3,3 hectares comprendra 1 poste de livraison, 1 poste de transformation, 2 conteneurs techniques permettant le stockage d'énergie et une citerne souple.

STRUCTURES PORTEUSES ET MODULES PHOTOVOLTAÏQUES :

Les structures porteuses (ou tables photovoltaïques) seront installées sur plusieurs rangées fixes, parallèles les unes aux autres selon un axe est - ouest et inclinées à 15° et écartées les unes des autres de 2,12m.

Dans la configuration actuelle du projet et qu'il est envisagé d'installer, les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- 243 tables photovoltaïques composées de 27 panneaux - Longueur 10 m - Largeur 7,42m - Hauteur 2,7 m - Inclinaison 15° (Soit un total de 6561 panneaux)

Les tables seront orientées sud et l'ancrage au sol se fera par ancrage sur pieux battus ou vissés, selon les recommandations de l'étude géotechnique réalisée en amont du chantier. Ce système de fondations ne nécessite pas de décapage du sol.

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE PRODUITE (CÂBLES) :

Les panneaux photovoltaïques d'une même rangée seront reliés entre eux par des câbles électriques basse-tension en courant continu, qui longeront les structures porteuses jusqu'à une boîte de jonction en bout de table. Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera ensuite en souterrain les différentes boîtes de jonction au poste de transformation (dimensions L14m x H3,00 m x P2,44 m). Le courant électrique produit sera ensuite acheminé en souterrain depuis le poste de transformation au poste de livraison de teinte beige selon le RAL 1015 (dimensions L7,50 m x H2,60 m x P2,70 m), localisés au nord du site. Deux conteneurs techniques de (L12,20m x H3,00 m x P2,50 m) seront installés à proximité et permettront l'installation de batterie de stockage.

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ :

Le parc sera raccordé via des câbles souterrains au poste source de Moussac à environ 8 km au nord-est du site.

ACCÈS ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès à la zone d'étude se fait par le Nord, en premier lieu par la route départementale n°936, puis le chemin de l'Eglise et le chemin rural de la Combe Juliane. L'accès principal au site se fait par un portail de 5 mètres de largeur à 2 vantaux de 2 mètres de hauteur en bardage bois et piquet, situés au nord du site. Ce portail présentera des accès à rayon minimum de 11 mètres pour assurer le passage des camions des services de secours et de lutte contre l'incendie (SDIS). La zone clôturée est pourvue d'une piste périphérique de largeur 4m externe longeant la clôture avec plusieurs accès donnant sur une piste interne. Une aire de manœuvre renforcée en GNT permettra d'accéder aux postes de transformation, de livraison et aux deux conteneurs à proximité de l'entrée. Ces pistes permettront l'intervention du SDIS.

Durant l'exploitation de la centrale, il sera donc possible de circuler dans l'enceinte de la centrale avec un véhicule, mais aussi à pieds pour son entretien grâce à l'espace entre rangs (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ ET HAIES :

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6 mètres de hauteur) et d'alarmes. Une clôture d'une hauteur de 2,00 mètres délimitera les deux emprises du site exploité. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides en acier galvanisé et de piquet en bois.

Une haie sera implantée le long de la clôture à proximité de l'accès du coté du chemin de Combe Juliane.

Une piste périphérique extérieure sera créée pour permettre l'accès aux engins sur l'ensemble du projet.

Deux citernes souples de 60m³ de teinte verte seront implantées à l'intérieur de la centrale. L'une se trouve au niveau de l'entrée au nord du projet et l'autre au sud du projet. Cet emplacement a été défini par le SDIS 30.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 27 panneaux
- Vue des façades du poste de transformation
- Vue des façades du poste de livraison
- Vue des façades d'un conteneur technique
- Vue des façades d'un portail et de la clôture
- Vue des façades d'une citerne

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 75006 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@imx.com
SARL au capital de 18500€
553 863 541 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

**PLAN MODÈLE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 27 PANNEAUX**

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,7m max

Longueur de 10,37m (table de 27 panneaux),

Largeur de 7,42m

Largeur projetée au sol de 7,17m

Inclinaison de 15°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

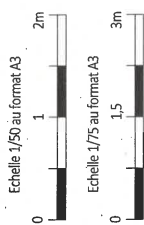
2,12m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Altimétrie :

Entre +132m NGF et + 169m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

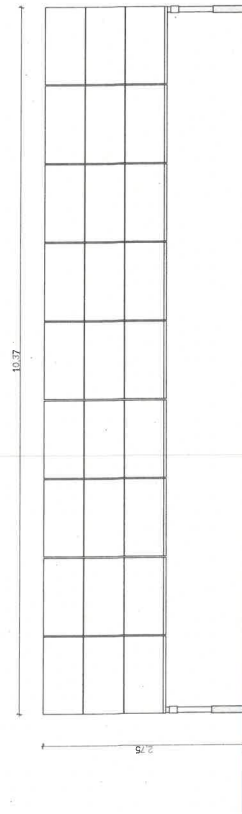
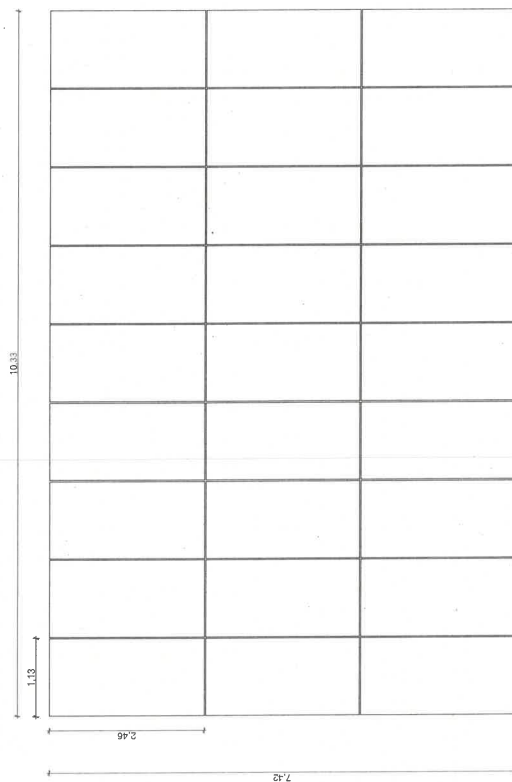
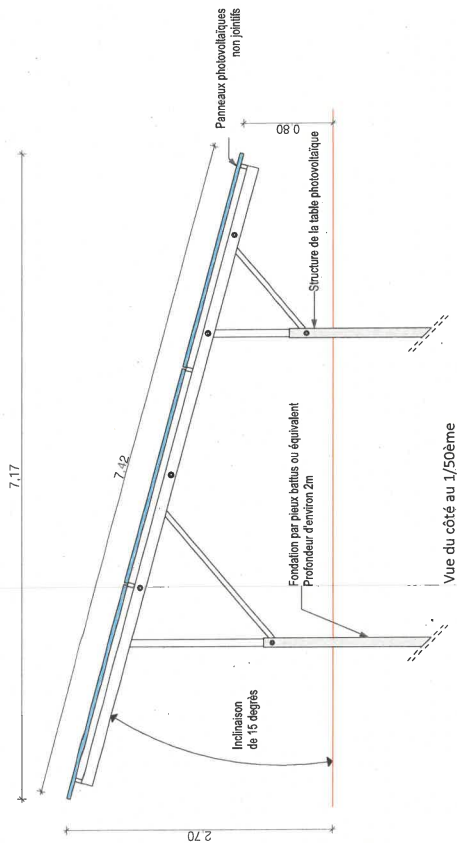
21 rue d'Alger - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 841 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



VUE DES FAÇADES
DU POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique du poste de transformation:

Hauteur hors sol de 3,00m

Hauteur totale de 3,20m

Longueur de 14,00m

Largeur de 2,44m

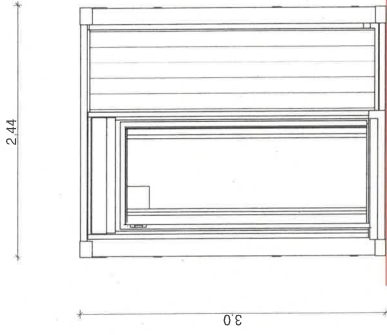
Aspect extérieur:

Enduit RAL 1015.

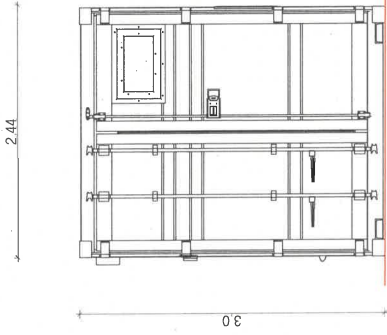
Portes RAL 1015

Altimétrie : +131m NGF

Echelle 1/50 au format A3

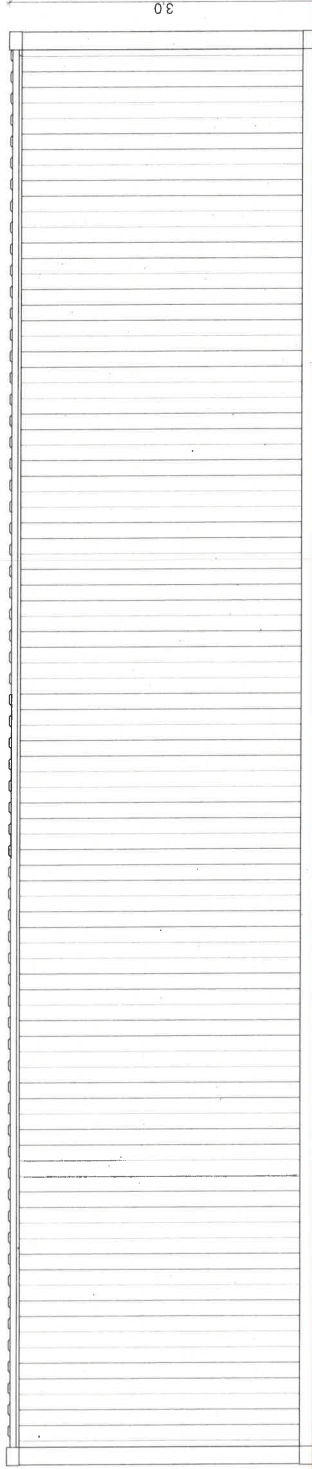


Face gauche



Face droite

14.0



Face avant

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 844 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendrias

VUE DES FAÇADES DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,60m

Longueur de 7,58m

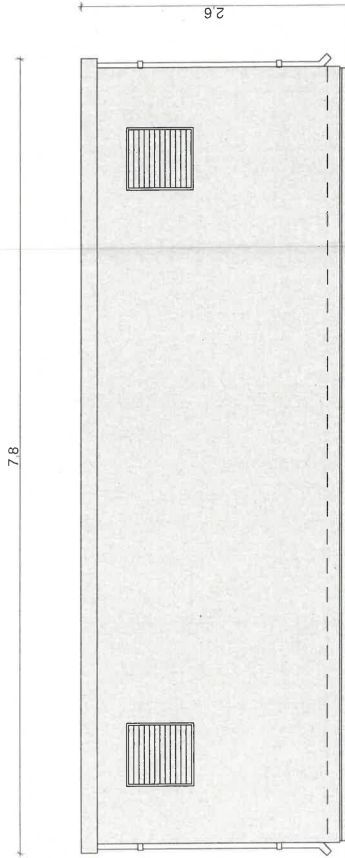
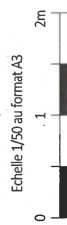
Largeur de 2,76m

Aspect extérieur :

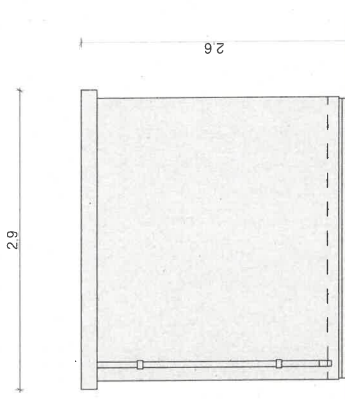
Enduit RAL 1015

Portes métalliques RAL 1015

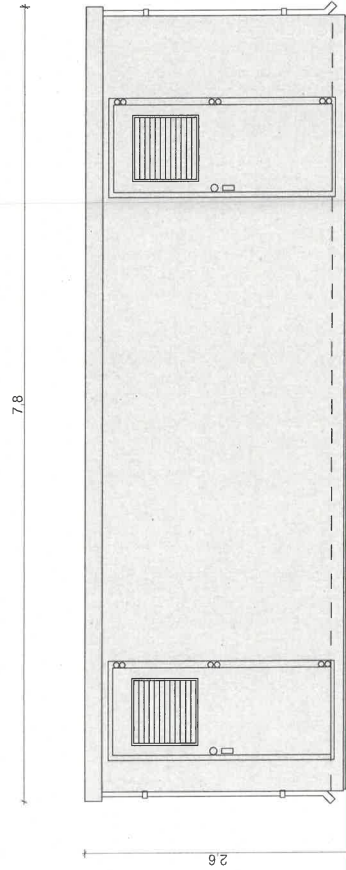
Altimétrie : +131m NGF



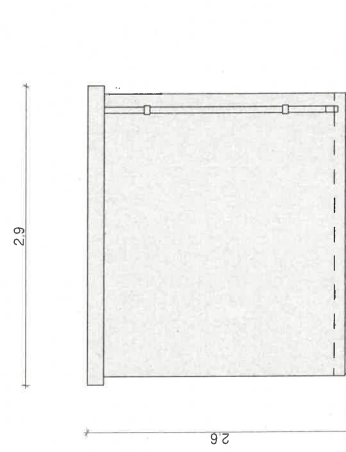
7.8
2.6
Face arrière



2.9
2.6
Face gauche



7.8
2.6
Face avant



2.9
2.6
Face droite

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Arville, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 944 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

VUE EN COUPE
D'UN CONTENEUR TECHNIQUE

Légende

Caractéristique d'un conteneur technique:

Hauteur hors sol de 3,00m

Hauteur totale de 3,20m

Longueur de 12,20m

Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Enduit RAL 1015

Portes RAL 1015

Altimétrie :

Conteneur technique 01 +131,50m NGF

Conteneur technique 02 +1331,50 NGF

Echelle 1/50 au format A3



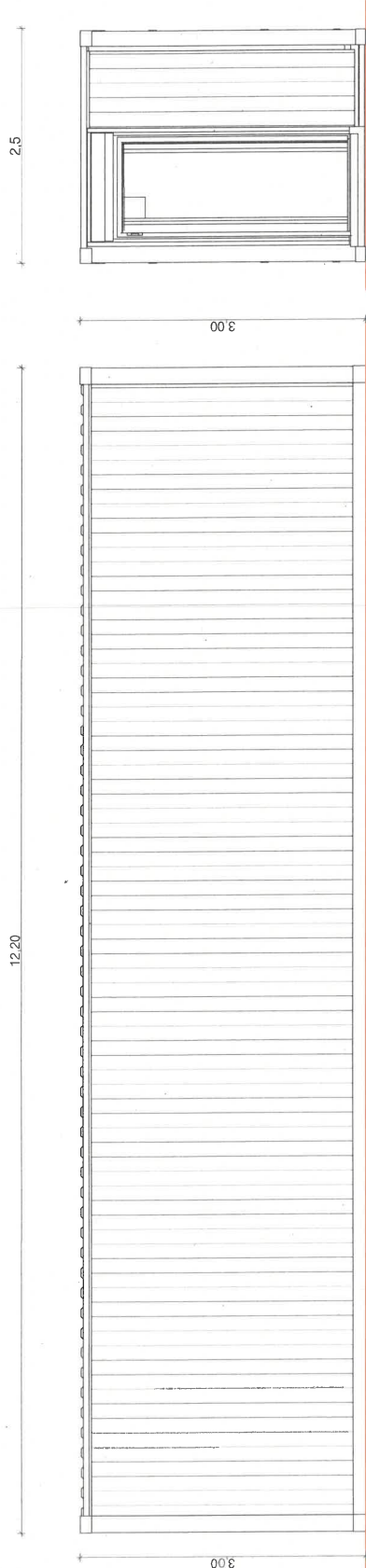
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 941 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

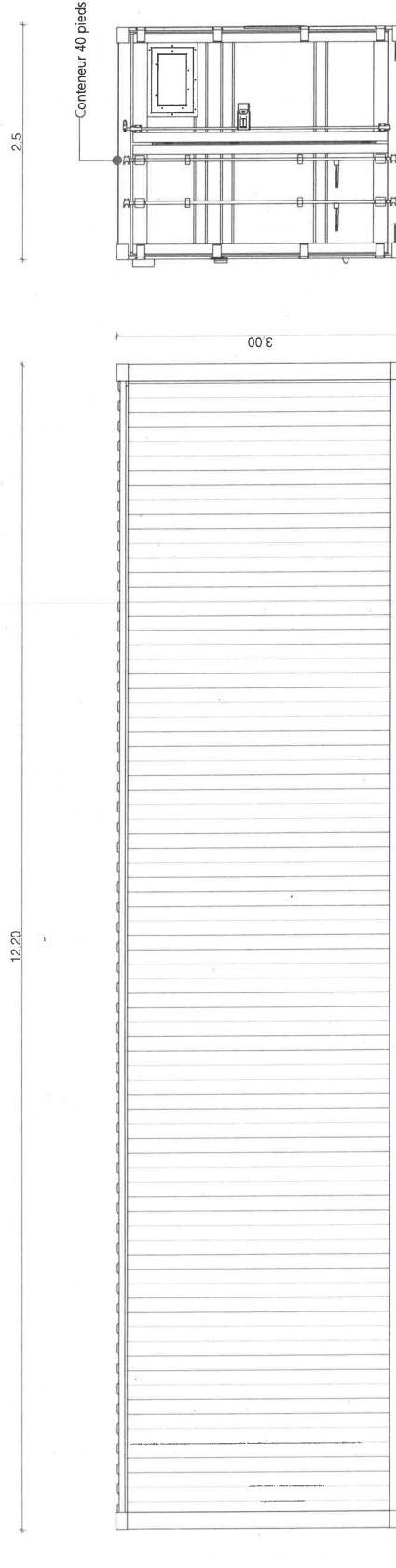
Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Face arrière

Face gauche



Face avant

Face droite

VUE DES FAÇADES
D'UN PORTAIL ET
DE LA CLÔTURE

Légende

Caractéristiques du portail :

Hauteur: 2,00m

Largeur: 5m

Bardage bois et piquets en bois

Caractéristiques de la clôture:

Hauteur: 2,00m

Métallique avec grillage gris clair et
piquets en bois

Echelle 1/20 au format A3



Architecte

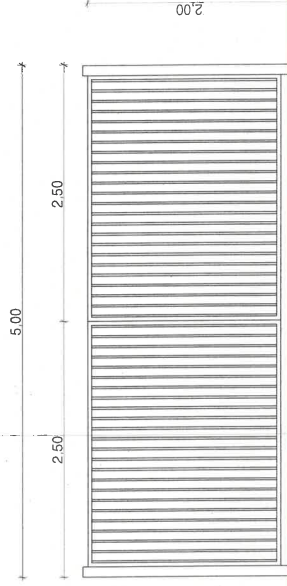
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 841 R.C.S. PARIS

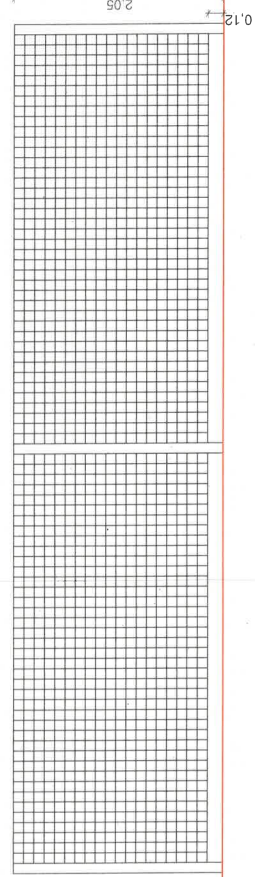
Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Elevation du portail



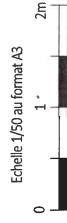
Elevation de la clôture

VUE DES FAÇADES
DE LA CITERNE

Légende
Caractéristiques d'une citerne souple de 60m²:
Hauteur: 1,50m
Longueur: 8,08m
Largeur: 7,40m
Teinte verte

Plateforme :
Longueur : 9,08m
Largeur : 8,40m

Allimétrie :
Citerne 1 (au Nord du projet) : +131m NGF
Citerne 2 (au Sud du projet) : +171m NGF

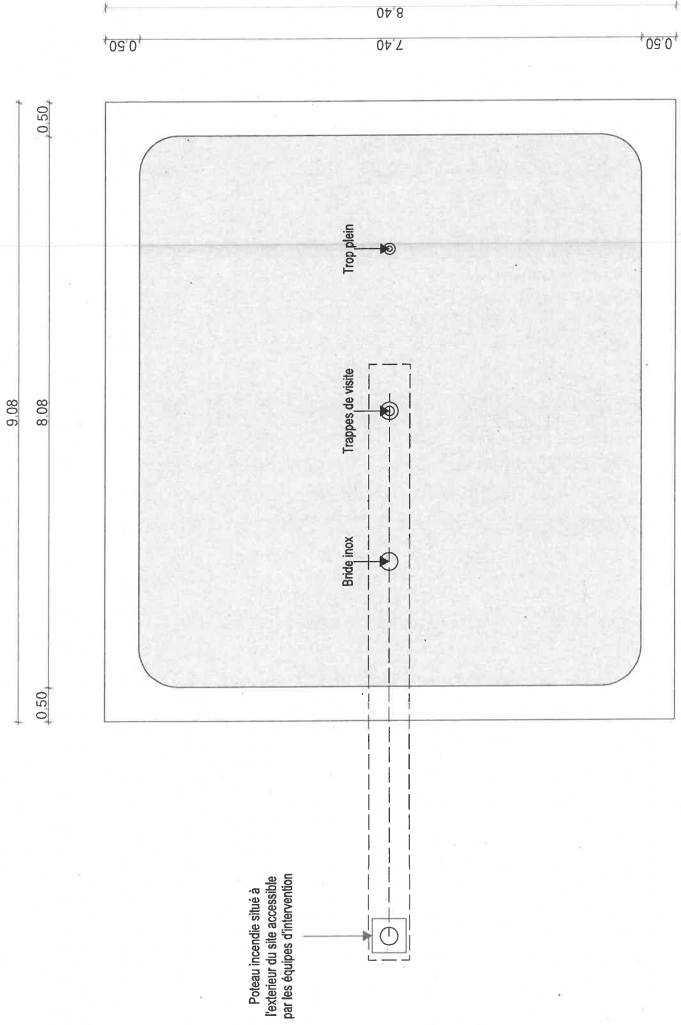


Architecte

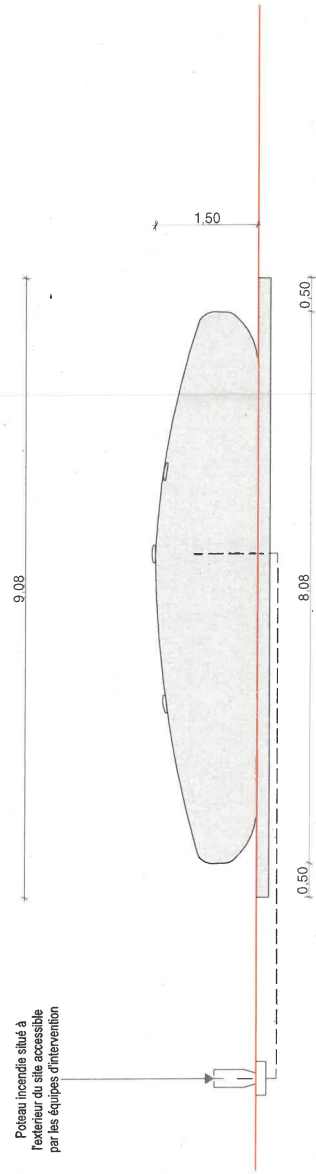
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / M.Larochi@imsa.com
SARL au capital de 16500€
533 863 941 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Vue en plan



Vue de côté

Mise à Jour
Décembre 2022

PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (90)

Contenu

- Plan de localisation des photomontages
- Photomontages

Architecte

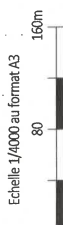
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@cmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 941 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Conteneur technique
 - Piste périphérique à créer
 - Piste interne à créer
 - Piste lourde bétonnée à créer
 - Talus à créer
 - Clôture avec entrée à créer
 - Citerne
 - Localisation du point de vue photographique

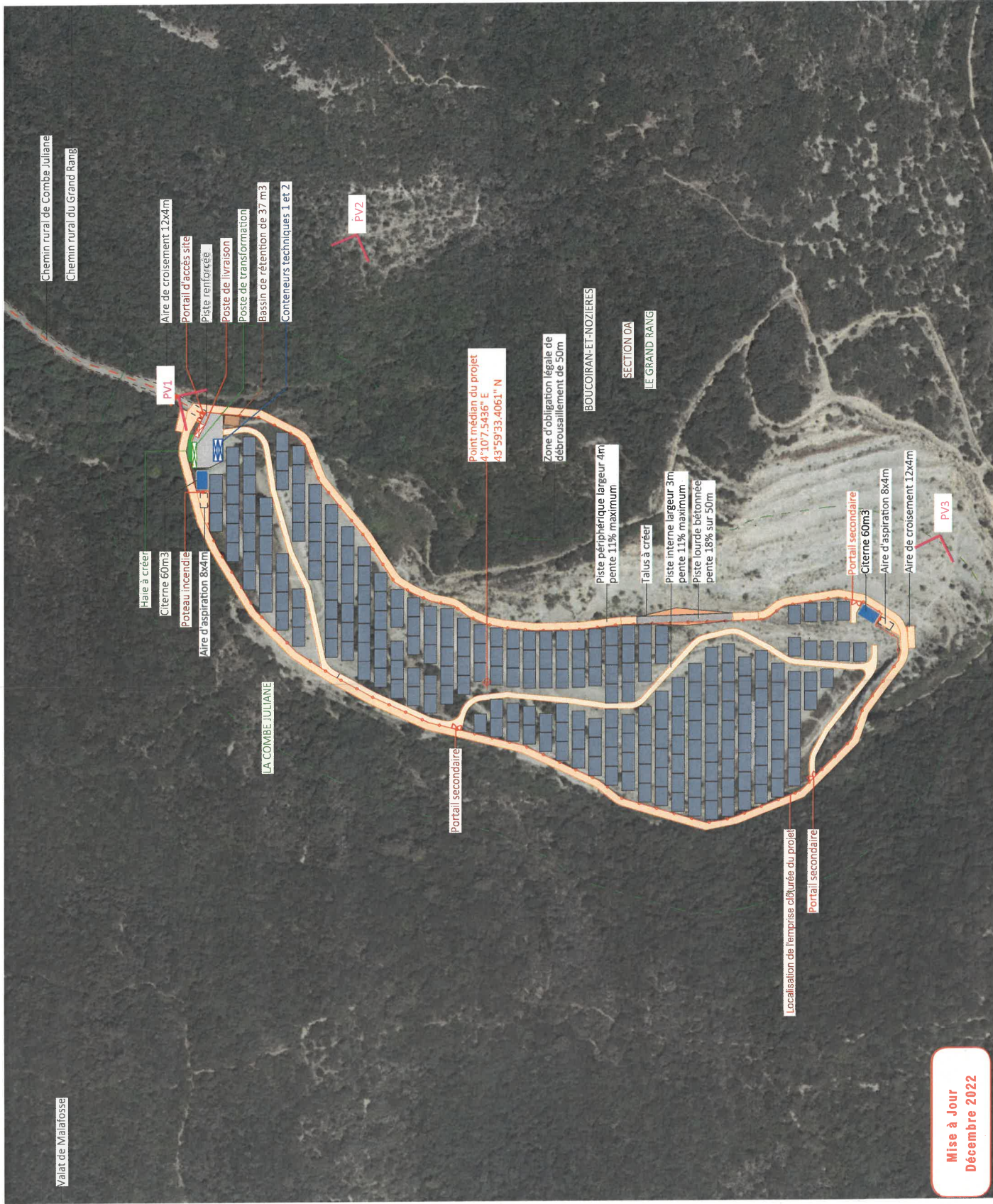


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Autueil / 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



Mise à Jour
Décembre 2022

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

Légende
Localisation de la Centrale photovoltaïque



Localisation du point de vue photographique
PV1

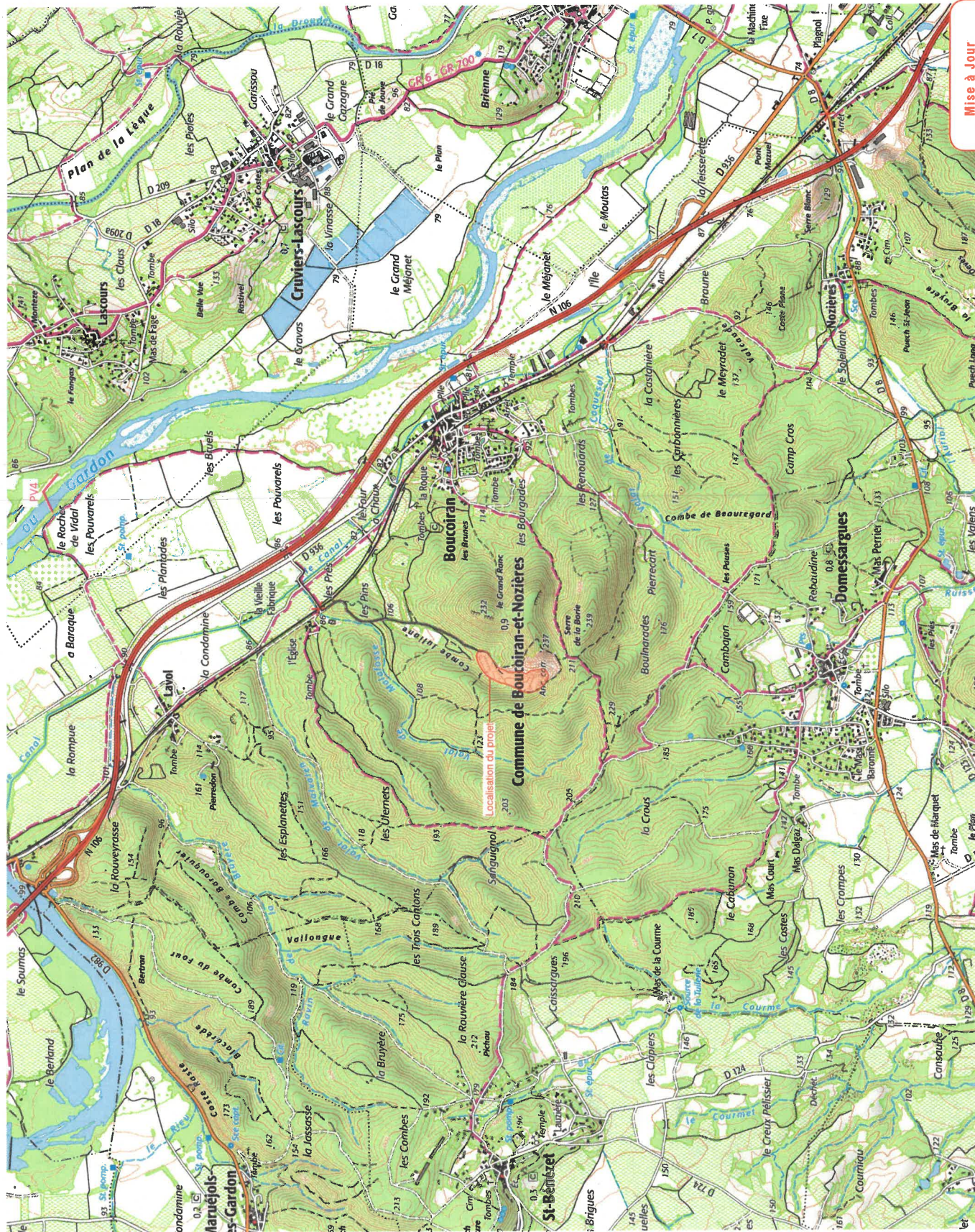


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 544 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourgeat 30480 Cendras



Mise à jour
Décembre 2022



PV1 Vue depuis l'entrée du site- état projeté sans mesures de réduction



PV1 Vue depuis l'entrée du site- état projeté avec mesures de réduction



PV2: Vue depuis le sommet du Grand Ranc



PV3: Vue depuis le sentier au sud



PV4: Vue depuis le Hameau de Lascours- Cuviers-Lascours à 2.7km au Nord-Est

PC7 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (30)

Contenu

- Plan de localisation des photographies
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@cmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 843 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



PV1
Localisation du point
de vue photographique



Echelle 1/5000 au format A3
0 100 200m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 841 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras





PV1: Vue depuis l'entrée du site



PV2: Vue depuis le sommet du Grand Ranc



PV3: Vue depuis le sentier au sud

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (90)

Contenu

- Plan de localisation des photographies
- Photographies

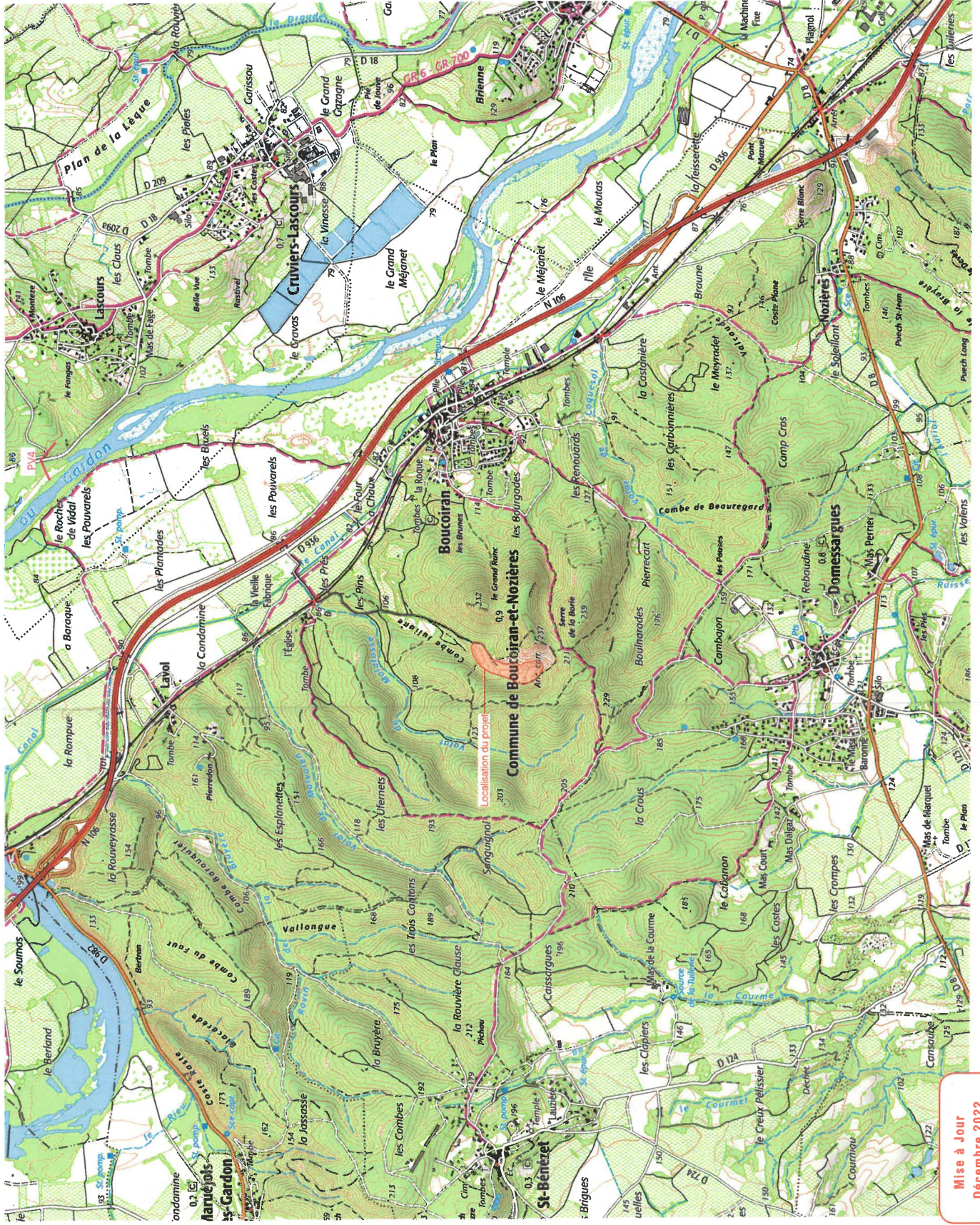
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Albion - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@cmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 883 843 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



Mise à Jour
Décembre 2022

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (80)

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Localisation du point
de vue photographique



Echelle 1/20000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Ankivil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 840 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :

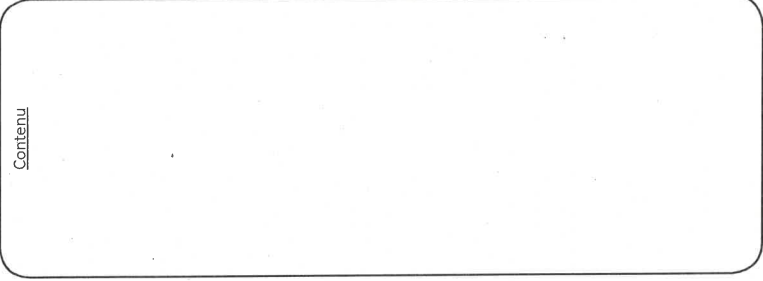
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras



PV4: Vue depuis le Hameau de Lascours - Cuviers-Lascours à 2.7km au Nord-Est

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE BOUCOIRAN
COMMUNE DE BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (30)

Contenu



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@ima.com
SARL au capital de 16500€
533 863 541 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Contenu

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alger, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@cmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 841 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage
EOLIOS Centrale Photovoltaïque de
la Combe Juliane

Adresse de Correspondance :
630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

PC11-2 DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES